

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIETE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUES
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

DU PAYS CHAUVINOIS



Siège social : Hôtel de Ville - Téléph. 46.30.21

Musée Municipal : Place Saint-Pierre (Ville Haute)

Président : M. Sam CAMUS - 38, route de Lussac - Téléph. 46.39.96

Vice-Présidents: M. Christian RICHARD
M. Pierre SAILHAN
Jacques TOULAT

Conservateur du Musée : Madame Suzanne COUDERC - 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER - rue de la Fontaine

Secrétaire adjoint : M. Hubert ROSIER - rue de la Fontaine

Trésorier : M. Paul ABRIOUX - rue de Lussac

Trésorier adjoint : M. René ANTONIN

Banque : Crédit Agricole. N° 1714 C. C. P. : Limoges 1793-63 K

Bibliothécaire : M. Max AUBRUN

Archiviste : M. Christian BARBIER

SOMMAIRE

Éditorial par le Président	p. 3
Fouilles à St-Pierre-les-Églises par Ch. Richard	p. 4
Quatre testaments chauvinois par Ch. Barbier	p. 7
État des ouvrages à l'église St-Pierre par P. Boulanger	p. 8
Chapiteaux de St Pierre : les Vautours par Ch. Barbier	p. 10
Fouilles à Civaux : four Tabarin par Ch. Richard	p. 12
Dans un grenier par Pierre Roger	p. 16
Borne milliaire des Églises par S. Camus	p. 18
Précisions sur la voie romaine par S. Camus	p. 20
Les menteries chauvinoises par P. Morisset	p. 22
Les Dessins de Ph. Henri par Ch. Barbier	p. 24
Le 13 de mar à Villeneuve par P. Morisset	p. 25
Le fief du Chapitre de St-Pierre par Duguet	p. 26
Le fief de Pressec à Jardres par Ch. Richard	p. 30
La St-Jean, région de Chauvigny par R. Pothet	p. 33
Feuillets d'Histoire : Ste-Radegonde par Camus	p. 36
Feuillets d'Histoire : Lauthiers par S. Camus	p. 37
Préinventaire de Chauvigny par P. Sailhan	p. 38
Rapport d'activité 1979/80 par M. Rosier	p. 40
Promenade du 11 Mai 1980 en Périgord par S. Camus	p. 42
Le collier de Placide par P. Sailhan	p. 43
Rectificatif aux légendes par J. Toulat	p. 44
Table analytique des N° 11 à 18	p. 45

ÉDITORIAL

Pour les vingt-cinq ans de la Société Archéologique, le Bulletin n° 19 du « Pays Chauvinois » se met aux normes internationales de l'Édition : 21 x 29,7 au lieu de 21 x 27.

Les dernières publications de notre Société étant plus importantes, nous envisageons donc de faire relier en un Tome II les Nos II à 18, soit 333 pages de textes. Un sommaire récapitulatif et analytique sera joint à ce nouveau Tome qui représente huit années de notre activité : fouilles, recherches d'Histoire locale et d'Archives, architecture, traditions populaires, excursions, etc...

Depuis vingt-cinq ans, notre Société tient régulièrement des Séances mensuelles, sauf la période des grandes vacances. Les Études et Recherches faites, soit isolément, soit par équipes de travail sont notre raison d'être. Nous participons activement à la réalisation d'Expositions au Château d'Harcourt depuis deux ans sous l'égide du Comité d'Animation culturelle de Chauvigny. Une nouvelle Exposition ayant pour thème « Chauvigny 1840 – 1940 » est en cours de préparation.

Le Musée est également une de nos préoccupations. Il s'enrichit tous les ans et la fréquentation sans cesse croissante est le résultat de nos efforts et le remerciement de nos peines.

Sans fausse modestie, nous avons conscience de la place que la Société Archéologique a prise à Chauvigny tant pour faire prendre conscience aux Chauvinois de leurs racines que pour faire connaître, apprécier et aimer Chauvigny aux personnes de l'extérieur et ainsi favoriser son rayonnement et sa promotion touristique.

Que tous ceux qui nous ont aidé dans le passé et continuent à le faire dans le présent trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Notre Société n'est pas un Cercle fermé. Nous accueillerons avec plaisir tous ceux qui peuvent être intéressés par la vie active que nous essayons de mener sur différents plans, chacun pouvant y trouver satisfaction dans la voie qui lui est propre.

Nous avons à CHA UVIGNY un patrimoine merveilleux. À vous de nous aider à le faire connaître et à le préserver.

Le Président,

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE À ST-PIERRE-LES-ÉGLISES

Une page de l'Archéologie chauvinoise vient d'être tournée avec l'achèvement du troisième chantier sur le site Gallo-romain des Églises, en bordure Sud de la Voie romaine de Poitiers à Bourges à 400 mètres Sud-est de l'Église romane, dans un champ appartenant à Monsieur Jean-Claude ROUIL, que nous tenons à remercier à nouveau.

Le plan joint à ce texte éclaire l'importance et l'étendue de la fouille que nous avons menée en 1978 et en 1979.

Quatre constructions, regroupées chronologiquement en trois périodes, ont pu être dégagées.

1^{ère} période : bâtiment N° 1, probablement de la fin de l'époque gauloise (hachures 1 du plan)

2^e période : bâtiment N° 2 de construction typiquement gallo-romaine, dans le prolongement Nord du bâtiment précédent, daté du début du I^{er} siècle (hachures 2 du plan)

3^e période : deux bâtiments, 3 A au Sud et 3 B au Nord pouvant être datés de la seconde moitié du I^{er} siècle (pointillés sur le plan). Le quadrillage 4 mètres sur 4 mètres donne l'échelle de la fouille.

Nous allons voir plus en détail ces trois périodes.

Première période : bâtiment N° 1

Il s'agit de restes de murs marqués par des alignements de pierres. Une cave dans le carreau XXII est contemporaine de ces murs, de même que le foyer F dans le carreau XVII - XVIII.

Étant donnée la quantité de résidus de fer (laitier, machefer, limaille) trouvée au niveau de ces murs nous pensons que ce bâtiment était un atelier de travail du fer. Une fosse dans le carreau XIX a livré de la céramique (jatte, amphore, vase campaniforme à pâte noire) typique de La Tène III, fin de la période gauloise. De la céramique sigillée ayant été trouvée dans les couches inférieures, près des murs gaulois nous pouvons supposer qu'elle date de la même époque. Le foyer F reposait sur un sol damé argilo-calcaire.

Seconde période : bâtiment N° 2.

Situé au Nord du bâtiment 1, il possédait deux pièces, dont une a conservé des restes de dallage ; Elles étaient longées au Nord par une cave. Une salle très allongée formait le côté Est de ce bâtiment.

L'angle nord-est a été réparé deux fois. Les parements extérieurs Nord et Ouest présentent encore des joints au fer ; le mur est constitué en petit appareil très régulier.

À l'extérieur Est de ce bâtiment une couche noire assez importante contenait plusieurs monnaies d'Auguste (fin du I^{er} siècle avant J.C. et début du I^{er} siècle) - un petit dé à jouer en os - une aiguille en bronze - une clef en bronze - ainsi que de la céramique sigillée lisse de la Graufesenque et Tibero-Claudienne de Lezoux - dont une Drag. 15/17 estampillée COTICORIX. Tout ceci nous permet d'avancer que ce bâtiment peut être daté du 1^{er} tiers du Premier Siècle.

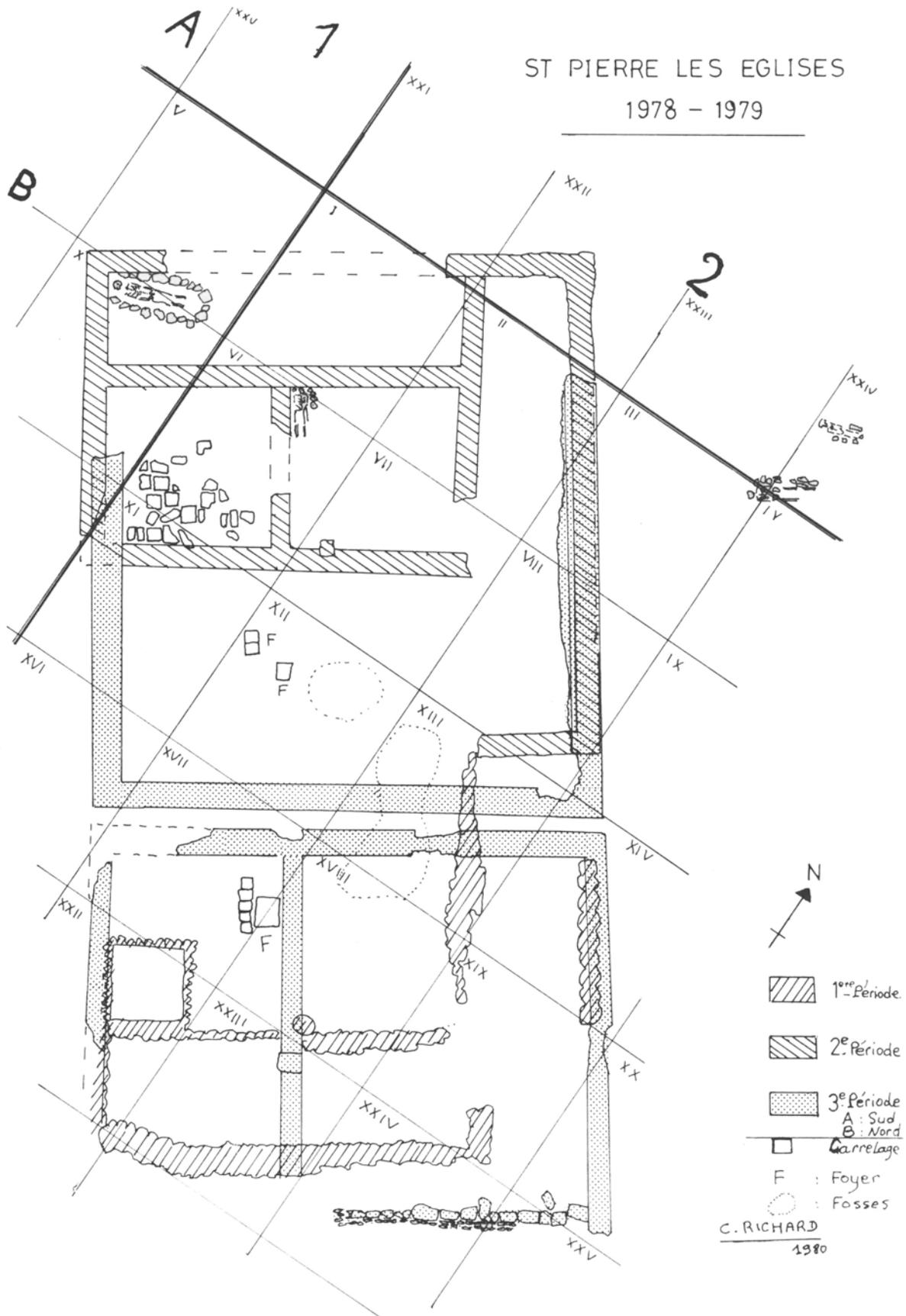
La stratigraphie intérieure nous révèle trois niveaux successifs de sols. Les deux premiers sont contemporains de ce bâtiment 2 et le troisième est lié au bâtiment N° 3 B. Le sol ancien est commun aux bâtiments 1 et 2. L'espace entre ces deux bâtiments abritait le travail du fer. Plusieurs fosses (carreaux XII et XIII) contenaient une grande quantité de résidus ferreux, mais sans aucun objet. Ce ne sont donc pas des dépotoirs domestiques, mais des fosses « cendriers » telles qu'il en existe encore chez nos anciens forgerons de campagne. Ce sol supportait les dalles de foyers F (carreau XII). La couche supportant le sol moyen, était constituée en majeure partie de terre sableuse et contenait une monnaie d'Auguste ainsi que des tessons de céramique commune de tradition indigène.

Le sol moyen ou intermédiaire est également commun aux bâtiments 1 et 2. Il recouvrait le dallage et supportait le foyer (carreaux XVII - XVIII).

La couche archéologique séparant ce sol moyen du supérieur était constituée de terre très noire surmontée d'un blocage de pierres. Elle contenait de la céramique sigillée ornée de la Graufesenque ainsi que plusieurs tessons de céramique à glaçure plombifère. Après arasement du site vers le milieu du premier siècle deux autres bâtiments ont été construits.

Troisième période, caractérisée par la construction de deux bâtiments dont la superficie recouvre l'emplacement des deux bâtiments antérieurs des périodes 1 et 2

ST PIERRE LES EGLISES
1978 - 1979



A) Bâtiment 3 A. Il est divisé en deux pièces d'assez grandes dimensions. Son style de construction en petit appareil est moins soigné que le bâtiment 1. La plus grande partie des pièces était remplie d'un blocage de pierres couche d'épaisseur variant de 0 m 25 à 0 m 50, pratiquement stérile et destinée à pallier à la pente du terrain. Un vestige de sol subsistait dans le carreau XX permettant ainsi de déterminer le niveau d'occupation de ce bâtiment.

Le mur de refend (orienté N/O – S/E) et le mur Sud (orienté S/O – N/E) recélaient chacun dans leurs fondations une monnaie de Néron toutes deux en excellent état. La couche de terre recouvrant le mur contenait des tessons de sigillés (Bols type Drag. 4-22 et Curle 11) de la fin du I^{er} siècle et début du II^e siècle.

Aucun mobilier postérieur à la première moitié du II^e siècle n'a été trouvé.

B) Bâtiment 3 B. Ce grand bâtiment d'une seule pièce a des murs assez grossièrement construits dans leur partie inférieure. Par endroits le lit de pierres supérieur (carreaux VIII et XVI) est construit en petit appareil régulier laissant supposer qu'en élévation les murs étaient bien faits. La partie Nord a disparu.

Un sol troisième sol ou sol supérieur couvrait l'intérieur de cette grande salle.

Dans les carreaux II et III le sol et les murs ont subi une très forte action du feu sur une longueur de trois mètres environ et une largeur de 0 m 60. Donc ce sol et le bâtiment 3 B sont contemporains.

Des tessons de céramique sigillée (Curle 11) et une estampille de PRIMUS (la Graufesenque 2^e moitié du I^{er} siècle) proviennent de la couche immédiatement au-dessus du sol,

Un grand tesson d'un vase hémisphérique, type Drag. 37 dont le style semble être celui du potier GERMANUS, de la Graufesenque a été trouvé dans la fondation du mur Est (carreau II).

À l'extérieur Est dans la couche qui collait au parement un fond de Drag. 29 estampillé LIBERTUS (Graufesenque, 2^e moitié du I^{er} siècle) confirme que ce bâtiment est de la deuxième moitié du I^{er} siècle.

Dans le bâtiment 3 B comme dans le précédent 3 A il n'y avait aucun objet postérieur à la fin de la première moitié du II^e siècle. Dans l'angle N/O (carreau XIII) la couche immédiatement sous le sol arable contenait de la céramique médiévale dont un tesson paleo-chrétien.

Le site gallo-romain se situant au sud-ouest d'un ancien cimetière (voir Pays Chauvinois N° 18), quatre tombes ont été découvertes : l'une (carreau XIV) est une tombe d'enfant - l'autre (carreau VI) est orientée Nord/Sud.

CONCLUSION. Cette fouille de sauvetage a permis pour la première fois de localiser à Chauvigny un atelier ayant travaillé le fer au tout début du I^{er} siècle de notre Ère.

La quantité de monnaies (24 au total toutes en bronze) dont 18 d'Auguste et une d'Agrippa laisse supposer une circulation importante sur ce Site, première période.

La deuxième période est plus difficile à cerner. La destination des bâtiments 3 A et 3 B n'est pas établie mais la grandeur des pièces (surtout en 3 B) pourrait laisser supposer qu'il s'agit de communs, ce qui expliquerait la rareté des objets.

Les trois chantiers successifs, le long et au Sud de la Voie romaine font donc état d'au moins cinq bâtiments. Il y a en avait probablement d'autres sur le côté Nord. Le tout constituant un hameau au débouché du gué sur la Vienne. Il n'est pas impossible que des découvertes fortuites dans les années qui viennent n'apportent d'autres éléments sur l'occupation gallo-romaine de cette zone, la tradition faisant état d'un ancien Temple. Certaines pierres dans le cimetière des Églises pourraient confirmer cette tradition.

QUATRE TESTAMENTS CHAUVINOIS

Notre Société a la chance de posséder dans ses Archives les Testaments rédigés entre 1636 et 1706 pour quatre femmes chauvinoises. Chacun d'eux mentionne un legs à une cure ou institution religieuse, ce qui explique peut-être qu'ils nous soient parvenus, par l'intermédiaire de l'abbé Chambert, ainsi qu'il a été par ailleurs précisé.

Ainsi, MICHELLE BONNET, veuve de feu MELCHIOR DORIN, marchand, lègue le 19 mai 1636 à la cure de St. Just¹, 10 sols tournois de rente sur des terres sises au « Cloux-Fournier » (St.-Pierre-les -Églises), afin qu'un office, dont elle donne le détail, soit célébré pour le repos de son âme « par chascun an chascune vigille de saint Michel ». Elle désire également son « corps estre ensevely inhumé et enterré dans la sépulture de deffuncte mathurine de lamaziere (sa) mere estant dans l'eglise... »

De même, JEANNE SANTERRE, veuve de JEAN CHERBONNIER, chirurgien, demande le 13 février 1673 à être inhumée au cimetière de St. Just, sa paroisse, et attribue 8 L. de rente sur ses biens à la cure pour que 15 messes et 1 service soient célébrés « annuellement par an » à son intention.

ANNE JOLLIVET, veuve de PHILIPPE BONNAUD, « marchand restant », déclare le 13 octobre 1673 vouloir être enterrée en l'église St. Léger et lègue 100 sols sur ses biens à la Miséricorde³ « pour assister les pauvres ».

CHARLOTTE MOREAU, enfin, femme de HILAIRE PASQUET, chamoiseur, paroisse de St. Léger, lègue à cette cure le 27 juin 1706, 20 sols de rente sur une terre sise à Fessais et bordant le « grand chemin des rouliers allant de Chauvigny à Châtellerault »⁴ pour « deux messes des trépassés et deux libera » annuels.

Voilà qui peut déjà donner une idée sur les possibilités matérielles des testatrices ; mais ce sont surtout les exigences de détail concernant le service funèbre et leurs dernières volontés à l'égard de leurs proches qui éclairent sur leur psychologie.

Le testament de M. BONNET, dont les premières phrases constituent une véritable profession dogmatique, nous apprend que « pour nourrir paix, amitié et concorde » entre ses enfants, elle accorde à deux de ses héritiers 20 L. chacun de plus qu'à THOINETTE ROY, sa belle-fille, qui lui doit « vingt pistoles d'or, une coueste de lit avec son traversin remply de plume, et des aisses de chesne ». Quant à HILLAIRE ROBIN, elle recevra en récompense de ses services « deux de (ses) chemises my usées, un linceul de toile my usé ; plus une de (ses) cottes de fils de bure, aussy (ses) brassières de bure et encore (ses) brassières de futaine blanche ».

J. SANTERRE, moins prolixe mais aussi moins touchante, donne « six aunes de sarge noir à quatre femmes qui aideront à porter (son) corps en terre » et 5 L. d'aumône aux pauvres qui assisteront à ses obsèques, aumône renouvelable lors des services ultérieurement célébrés. Elle stipule aussi qu'il « sera fait sonner deux coups de cloche pour advertir (ses) successeurs » avant messes et services dits pour elle, et, sans illusions, exige « d'aller advertir par ledit sieur curé ou envoyer advertir (ses) héritiers d'y assister ».

A. JOLLIVET, plus naïve, et traitant avec Dieu sur le mode quantitatif, veut à son enterrement trois prêtres « qui diront chascun leur messe ». Elle demande aussi « quatre flambeaux de chascun une livre et demie et six cierges de chascun une demi-livre et cierges d'une livre pour l'office » et prévoit une aumône aux pauvres. Des dispositions analogues sont prévues pour les autres services, mais les éventuels héritiers ne sont pas mentionnés.

C. MOREAU se contente de laisser ses biens à son mari et « toutes ses ardes et linges servant à son usage pour estre partagées » entre trois femmes de sa famille. Elle borne ses autres volontés à une stricte fixation de la date des services d'anniversaires.

Par-delà le formalisme juridique et l'omniprésence religieuse dont les empreintes dépersonnalisent partiellement les textes, la lecture de ces quatre documents révèle cependant dans leur diversité les tempéraments de quatre chauvinoises du XVII^e siècle, par les ultimes préoccupations qu'elles manifestent, « gisant au lit malade (s) ». L'une s'attarde sur des détails de cérémonie, l'autre se ménage des sympathies dans l'au-delà par des aumônes posthumes, la troisième veut affirmer son souvenir à coups de cloche... pour qui se penche sur leur testament leur dernier acte social, elles demeurent toutes les quatre, après trois siècles, étonnamment présentes. »

Christian BARBIER

¹ *Le Pays Chauvinois* n° 17 p. 4

³ Sans doute s'agit-il de l'Hospice ?

⁴ La carte de Cassini, plus récente, ne fait apparaître aucun chemin au fond de la vallée. Les routiers empruntaient-ils des voies malaisées gravissant le coteau. Optons plutôt pour une omission de Cassini. Voir à ce sujet la note complémentaire de S. Camus.

« ÉTAT DES OUVRAGES FAITS A L'ÉGLISE ST-PIERRE DE CHAUVIGNY »

Abandonnée à la Révolution, l'église Saint-Pierre était, lors du rétablissement du culte catholique par le Concordat de 1801, dans un état catastrophique de délabrement d'autant que son clocher venait d'être foudroyé, ainsi que le rapportent les registres paroissiaux :

ORAGE

« Le 31 août 1801 à une heure aprais minuit il a passé une tempeste terrible. Le tonaire a tombé sur le clocher de St-Pierre qui la en partie découvert cassé les piesses de la charpente, fendu le pied de l'horloge demenché toute la boîte qui le renfermet et autre fracture dans l'église, cassé un pied de la chère et autre coud dans les murs sens pouvoir comprendre ou il a sorty ».

(Archives paroissiales)

Quatre mécènes ayant paré au plus pressé¹, de nouvelles réparations eurent lieu en 1809 et, surtout, en 1823/1824/1826². C'est un état de ces derniers travaux, précédant les grandes campagnes de restauration du milieu du XIX^e que P. Boulanger a retrouvé.

1823

Blanchissage et crépissage, réparations de piliers, la fenêtre au-dessus de la porte d'entrée, une partie du pavé

1 291 F 75

1824

Dispositions prises avec Guillaume Comte pour la réfection du pavé et le remblaiement de l'église, en évitant de briser les tombes.

1826

Le 16 Avril : état des réparations les plus urgentes :

- | | |
|--|----------|
| 1) Le sol extérieur de l'église, formé de remblais, ayant été baissé, la grande porte qui se trouve maintenant à 1 m 20 au-dessus du niveau de l'église, pour cette réparation il faut | 194 F 40 |
| 2) Les fonts baptismaux à faire, consistant en une piscine en forme d'autel... en pierre de taille... avec une couverture, en bois... | 106 F 75 |
| 3) Pour placer la porte, y faire quelques réparations, faire un imposte vitré de 30 carreaux | 74 F 95 |
| 4) La clôture des fonts baptismaux en claire-voie formée de barreaux de bois tourné, avec la porte, ses fermetures, crampons et arcs-boutants. | 70 F |
| 5) La nouvelle disposition du sanctuaire exige la démolition et reconstruction de l'autel.. avec un marchepied neuf composé de 2 marches | 80 F |
| 6) La clôture des sanctuaires à replacer ainsi que les marches sur laquelle elle repose | 74 F |
| 7) Les bancs et sièges des stalles du clergé au nombre de neuf | 464 F 20 |

¹ TRANCHANT (CH.) *Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments*. Paris. 2^e éd. 1884 p. 98

² *ib.* l'auteur donne seulement 1824

8) Les bancs des autorités composés de 24 sièges en menuiserie propre et à panneaux	436 F
9) Le banc de l'oeuvre composé de 3 sièges	41 F 30
10) Deux confessionnaux à 3 places en bois propre	200 F
11) Pour placer le reliquaire de St Martial, il faut une console en fer recouverte d'une tablette en bois et une chemise en vitraux	100 F
12) La restauration de 4 tombeaux mausolées	1 976 F 60
Sur une autre feuille :	
« La charpente du clocher a besoin de fortes réparations	625 F 43
- L'horloge	200 F
- Les deux cloches sont cassées ³	1 500 F
plus divers travaux de maçonnerie	2 885 F 43

(Arch. dép. J 115/117)

Pierre BOULANGER

Cliché non disponible

³ Elles ne seront bénites qu'en 1837. La troisième est postérieure d'un demi-siècle (C. B.).

LES CHAPITEAUX DE SAINT-PIERRE : LES « VAUTOURS »

L'oiseau est un thème décoratif fréquent dans la sculpture de la collégiale St-Pierre, comme, au reste, dans la sculpture du Poitou Roman en général¹. De tous les oiseaux représentés à la collégiale, les plus spectaculaires sont assurément ceux qui figurent sur la demi-corbeille adossée à la pile S-E du transept, invisibles depuis la nef, mais faciles à admirer dans le déambulatoire, à l'encontre d'autres représentations tout aussi remarquables mais d'accès plus malaisé. Spectaculaires, ils le sont par la violence de la scène dont ils sont les protagonistes, mais également par leur plastique étonnante et presque caricaturale, qui ne manque pas de surprendre le visiteur.

Deux grands oiseaux, donc, au long bec marqué de narines, à l'oeil stupidement écarquillé, occupent la majeure partie du chapiteau de leurs vastes ailes triangulaires, grossièrement traitées en trois rangs de plumes, courtes, moyennes et longues, et qui, quoique largement éployées ne donnent nullement l'illusion du vol. Que l'on tienne compte, toutefois, dans l'appréciation de leur modelé, des discutables peintures du 19^e s. dont « les traits marron simulent des ombres contrariant les jeux naturels de la lumière dans la pierre »², ainsi que l'on peut s'en convaincre en examinant de très près les volumes sculptés.

Chacun des oiseaux encadre de ses pattes aux griffes pointues un angle du chapiteau, angle sur lequel viennent s'aligner longuement le cou, la tête et le bec, prolongés par la jambe ou le corps des petits personnages nus et disloqués que les oiseaux dépècent. À droite, alors qu'on cherche en vain une assise à la scène, l'oiseau saisit le personnage dans ses serres par le tronc et la jambe droite, tandis que de l'extrémité du bec, presque délicatement, il lui soulève le genou gauche, laissant la tête basculée sur l'astragale et les mains vaguement jointes. L'artiste qui souvent recherche une légère dissymétrie dans ses compositions a traité verticalement et de face le personnage de gauche ; les griffes de l'oiseau tiennent les jambes désarticulées sur l'astragale tandis que son bec pince le cou du personnage dont la poitrine légèrement marquée semble suggérer qu'il s'agit d'une femme qui répondrait à l'homme symétriquement opposé au nord du déambulatoire.

Les lignes principales de la composition concourent aux coins du chapiteau, - rarement mis en valeur avec autant d'insistance -, autour desquels s'articulent les différents plans ; si l'on ajoute à cela que les oiseaux et leurs proies bouclent sur les angles une sorte d'ellipse très allongée, bien visible de profil, on conçoit combien est originale la construction du motif.

L'attitude passive des personnages inciterait à penser qu'ils sont déjà privés de vie, quant à la valorisation de la taille monstrueuse des oiseaux, elle est manifeste. En dépit de cela, et quoique les contraintes de la masse soient exigeantes pour un sculpteur par ailleurs peu soucieux de réalisme, on remarquera que les oiseaux n'ont pas le cou des vautours³ et que leur bec, à peine convexe est plutôt celui des corvidés que celui des rapaces. Pourquoi ne pas voir dans ces oiseaux d'autres nécrophages, les corbeaux ou corneilles, symboliquement proches du vautour⁴ ?

La scène peut être reliée, si, comme c'est vraisemblable, elle ne procède pas d'une simple intention décorative, à deux passages de l'Apocalypse :

« Elle est tombée Babylone la Grande, elle s'est changée (...) en refuge pour toutes sortes d'oiseaux

¹ Sur ce sujet, voir CAMUS (M. T.) *Les Oiseaux dans la Sculpture du Poitou Roman* Poitiers 1973.

² *Op. cit.* p. 7 n.

³ que reconnaissent plusieurs auteurs

⁴ Sur ce sujet voir COATANOAN (N) *Chapiteaux de saint-pierre de Chauvigny*, Monaco 1959 p. 13 et WILLIAMS (J) *Manuscrits espagnols du Haut Moyen Age* Paris 1977 p. 66 et 67 qui reproduit une enluminure du Beatus de Morgan où un corbeau s'attaque à un corps renversé.

impurs et dégoûtants »⁵

« .je vis un Ange (...) crier (...) à tous les oiseaux qui volent à travers le ciel : « Venez, ralliez le grand festin de Dieu! Vous y avalerez chairs de rois, et chairs de grands capitaines, et chairs de héros, et chairs de chevaux avec leurs cavaliers, et chairs de toutes gens, libres et esclaves, petits et grands! (...) et tous les oiseaux se repurent de leurs chairs ».⁶

La relation avec le premier texte est accréditée par la présence de Babylone déchuë au chapiteau immédiatement voisin. Les oiseaux nécrophages enrichiraient alors son environnement maléfique.

Il se trouve cependant que Michel, ange du jugement, figure aussi sur le chapiteau de Babylone, et que les petits personnages nus, selon le cas âmes châtiées, en proie aux forces du Mal, ou soumises au jugement divin, se rencontrent plusieurs fois autour du sanctuaire, ce qui accréditerait plutôt la spécificité du second texte.

Quoi qu'il en soit, les deux sources demeurent non exclusives l'une et l'autre.

L'insistance apportée à souligner le caractère négatif et morbide des oiseaux est rare, car dans la sculpture romane, ils interviennent souvent d'une manière très neutre⁷. Un rapprochement peut cependant être établi avec le chapiteau surmontant un contrefort colonne de l'église de Bossay-sur-Claise ; de nettes similitudes existent, mais les nombreuses différences (un seul oiseau, ailes dans un seul plan, éléments annexes de la composition...) interdisent d'en tirer des conclusions trop précises. On est très loin en tout cas d'atteindre à Bossay la vigueur expressive du chapiteau de saint-pierre.

Chapiteau de l'église saint-pierre



Chapiteau de l'église Saint-Pierre

Photo Studio Ludo

⁵ Ap. 18/2

⁶ Ap. 19/17-18-22

⁷ Le thème de l'oiseau attaquant l'homme est commun (v. par exemple CROZET R. *l'Art Roman en Saintonge*. Paris 1971, p. 148) mais l'effet recherché est plus décoratif que macabre ; ainsi ce sont souvent deux oiseaux symétriques qui becquettent les oreilles ou le crâne d'un seul personnage.

CIVAUX. ERVAULT : le Four Tabarin

Le 17 Avril 1980 une mission d'archéologie aérienne réalisée par Christian RICHARD et Françoise ANTONIN, de la Sté Archéologique de Chauvigny, permettait la découverte d'un site très menacé par l'extension d'une sablière, sur la commune de CIVAUX à 300 mètres à l'est du village d'Ervault, au lieu-dit « Le Four Tabarin ».

Avec l'autorisation du service des fouilles de la Direction des Antiquités historiques de Poitiers et grâce à la bienveillance des Ets Tartarin, de St Germain sur Gartempe, propriétaire de la carrière, un sauvetage a été réalisé par l'équipe de fouille de la Sté Archéologique de Chauvigny, dirigé par MM Sam CAMUS et Christian RICHARD.

Il était un peu tard pour ce travail, le bâtiment découvert ayant déjà été arasé au bulldozer pour l'enlèvement de la terre arable qui précède toute exploitation de carrière. Il ne restait à étudier que les soubassements et une partie de murs, réduite à un seul lit de pierres. Les couches archéologiques avaient entièrement disparu.

Un quadrillage a été mis en place afin de procéder dans de bonnes conditions à un relevé des vestiges.

LE BÂTIMENT

Il s'agit d'un bâtiment de 23 m 50 dans sa plus grande longueur et de 16 m 50 dans sa plus grande largeur, orienté nord-sud. Il se divise en quatre pièces :

- Une grande salle (B du plan) de 12 m 20 sur 6 m 80, flanquée de deux pièces : (A) de 12 m 20 x 2 m 60 et (B) de 12 m 20 x 3 m 40.

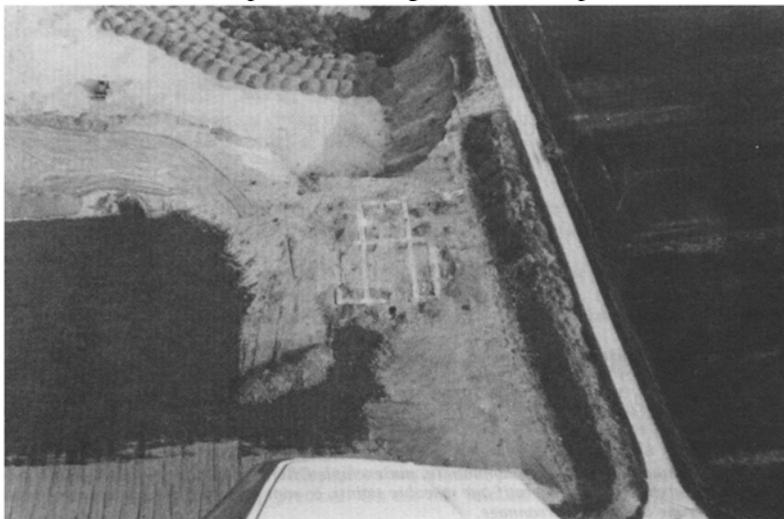
- Une salle (D) prolonge la pièce B au Sud, de même largeur et longue de 8 m 50. Accolé au mur Est se trouve un massif de maçonnerie rectangulaire, de même construction que le mur, dont la destination ne peut-être précisée.

LA CONSTRUCTION

Deux sortes de matériaux ont été employés :

- La pierre siliceuse appelée « chail » ou « molasse » dans la région et que l'on trouve à quelques centaines de mètres à l'Ouest, sur le plateau dominant la vallée de la Vienne.

Ce matériau a été employé dans le soubassement, sous sa forme brute, sans taille, donc irrégulière. Le mur Sud de la pièce D recelait une base de colonne probablement gallo-romaine, percée au centre d'un trou ovoïde.



- La pierre calcaire qui devait être le matériau de construction des murs en élévation. Il peut s'agir de remploi de petit appareil gallo-romain, plusieurs sites de cette époque se trouvent à proximité dont Civaux à 500 mètres au sud-est. Quelques tessons de tuiles à rebord se trouvent employés dans la maçonnerie. Une belle pierre de taille fait l'angle nord-est du bâtiment C.

Si le matériau paraît gallo-romain, la technique de maçonnerie est inhabituelle pour cette période. En effet, le petit appareil de taille légèrement rectangulaire n'est pas employé « à plat » pour former des lits réguliers, mais tantôt à plat, tantôt « sur champ », voire la pointe en l'air. Il faut cependant souligner que nous n'avons que le premier lit de pierres. Compte tenu de l'irrégularité du soubassement il est possible que le maçon ait joué sur la pose du petit appareil afin de créer un niveau horizontal régulier pour les assises supérieures. Cependant au Nord de la pièce C, où la hauteur du mur est plus importante, la pose du petit appareil ne paraît pas meilleure.

Le mortier employé dans le soubassement et les murs est gris jaune et de très bonne qualité. La largeur du soubassement varie de 0 m 90 à 1 m 10 et celle des murs est de 0 m 65.

STRATIGRAPHIE

Les couches archéologiques ont été détruites au bulldozer, sauf l'angle Nord/Nord/Est de la pièce C, où le mur a conservé trois lits d'appareil. Deux tessons de tuile à rebord y ont été trouvés et une coupe stratigraphique (N° 1) a pu être restituée.

- 1^{ère} Couche : majeure partie constituée de pierres calcinées éclatées sous l'action du feu.
- 2^e Couche: terre très noire, cendreuse contenant quelques pierres brûlées. À quelques centimètres de l'angle intérieur cette couche a livré deux tessons de céramique à pâte blanche avec motifs peints de couleur ocre orange en forme d'accent circonflexe.
- 3^e Couche : terre argilo-sableuse, stérile, trouvée sur tout le site et même en dehors du bâtiment.

Il n'est pas possible en partant de cette coupe limitée d'extrapoler une stratigraphie pour le reste de la construction. Aucun mobilier n'a été livré par cette couche sur toute la superficie du site.

RONDS DE PIERRES

Il s'agit de trous ou de fosses, creusés jusqu'au niveau inférieur de la construction, souvent près des angles ou à proximité des murs. Ces fosses étaient remplies de pierres, souvent en petit appareil, parfois brûlées, enchevêtrées dans une terre noire contenant généralement des tessons de céramique typiquement médiévale, avec ossements animaliers.

Il est difficile de leur donner une destination, d'autant qu'elles ne sont pas identiques tant par leur situation que par leur contenu. C'est pourquoi nous allons les étudier en détail.

- Fosse 1. extérieur Nord.

C'est la plus profonde, environ 0 m 80, d'un diamètre de 0 m 90 et de forme légèrement ovoïde. Au centre le diamètre est de 1 m 10. Entièrement remplie de pierres de petit appareil avec un peu de terre. Seul le fond possédait un peu de terre noirâtre avec quelques tessons de céramique médiévale.

- Fosse 2 - Angle N.O de la salle A.

Unique en son genre sur le site, elle est peu profonde, en forme de cuvette, remplie de petits appareils enchevêtrés dans une terre noire et contenait de la céramique médiévale brûlée.

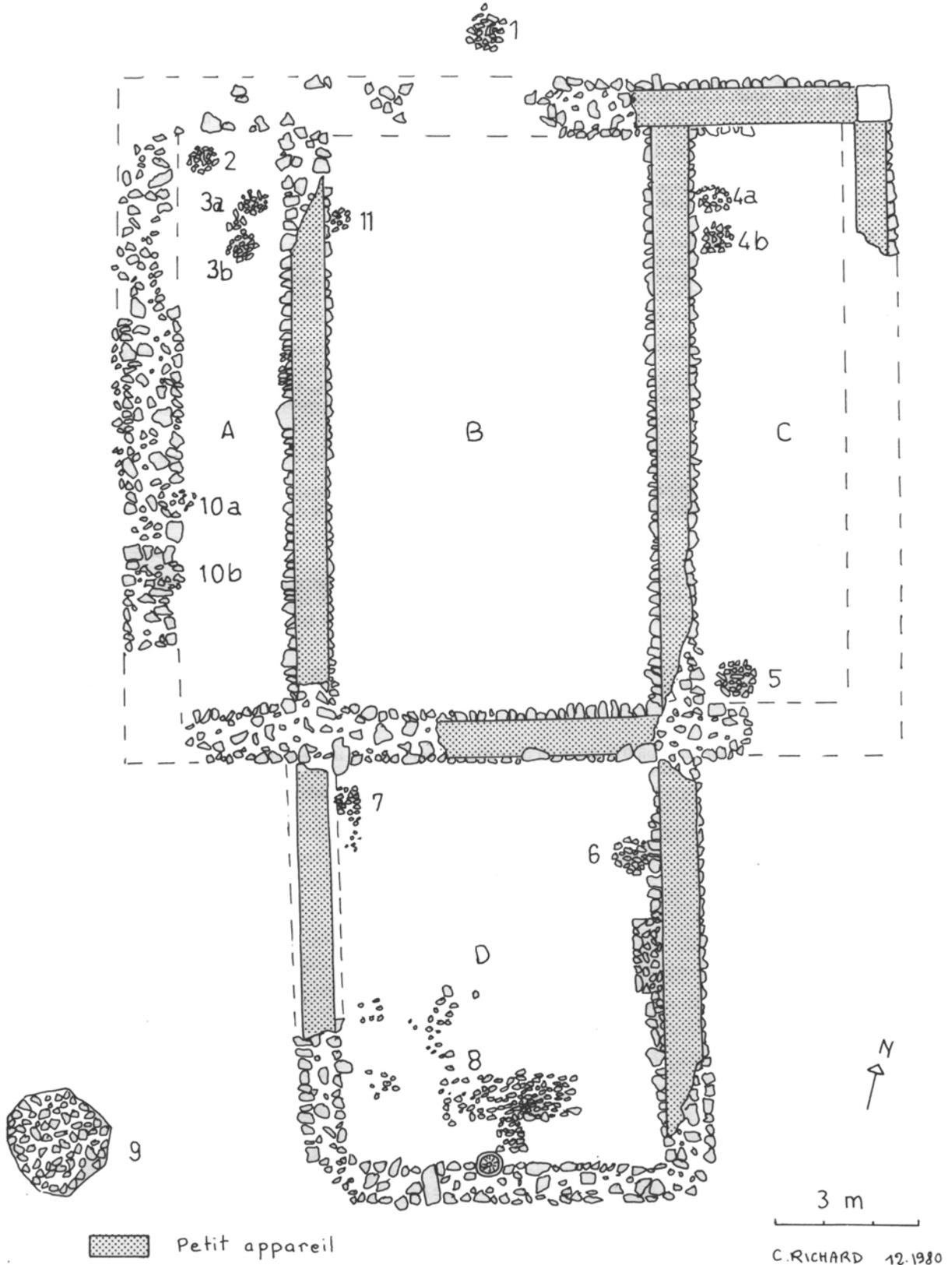
- Fosses 3 a et 3 b. Nord de la salle A.

Ce sont plutôt deux entassements circulaires de pierres enchevêtrées dans une terre marron sans aucun tesson.

- Fosses 4 a - 4 b - 5 - 6 - 7 et 11.

De faible profondeur, elles peuvent être classées dans le même groupe. Dans la terre noirâtre, des pierres

CIVAUX (ERVAULT - Le four Tabarin)



de petit appareil avec quelques tessons de céramique médiévale et ossements d'animaux.

- Fosse N° 8. Sud de la salle D.

Elle contenait une terre très noire et est prolongée au Sud et à l'Est par un amas de pierres contenant deux tessons de tegulae.

- Fosse N° 9. Extérieur Sud/Ouest du site.

À l'origine nous pensions à un puits à cause de son diamètre : 2 m 30. En fait il ne s'agit également que d'une grande fosse dont le fond est constitué d'une terre très noire de 3 à 4 centimètres d'épaisseur sans aucun mobilier.

- Fosses 10 a et 10 b.

Ces deux petites fosses encastrées dans le mur Ouest de la salle A ont les pierres extérieures ordonnées en rond. L'intérieur du cercle contenait une terre noire avec tessons de céramique médiévale et ossements.

Ces deux fosses encadrent une rupture dans le soubassement du mur. Peut-être sommes-nous en présence de trous de poteaux encadrant une ouverture dans le mur ?

CONCLUSIONS.

La construction de l'ensemble s'inspire beaucoup des techniques gallo-romaines. L'utilisation du petit appareil laisse penser qu'il avait à proximité soit des bâtiments soit des ruines qui ont pu fournir une quantité appréciable de matériaux.

Nous pouvons donc nous trouver dans un bâtiment du Haut Moyen Age, peut-être entre le IV^e et le IX^e siècle.

Les Fosses semblent largement postérieures à la construction. Peut-être sommes-nous en présence de foyers établis dans une habitation de carence réutilisant les ruines.

Il semble qu'il n'est pas possible d'aller plus loin dans les hypothèses étant donné le peu d'éléments précis fournis par la fouille.

Christian RICHARD

DANS UN GRENIER...

À la sortie du Chateau de la Caronnière, il y a une vieille maison dont j'ai hérité, il y a quelques années et qui n'a pas encore livré tous ses secrets. C'est ainsi que je fis la découverte dans le grenier à céréales d'un cahier manuscrit intitulé « Chansons, romances, récits dramatiques, monologues grivois »... portant le nom de Henri GUYARD, au 68^e de Ligne à Issoudun - un ami des deux fils de la maison Louis et Achille DUPIN.

Je ne résiste pas au plaisir de vous faire part de cette poésie lyrico-patriotique au goût populaire d'alors (en respectant l'orthographe).

Et d'abord un Refrain patriotique bien de chez nous :

*« Non vous ne boirez pas, le vin de la Moselle
Mon vin est comme moi, tous deux sommes Français »*

Les Parents en rajoutent :

*« La pauvre vieille en vaillante Française
qui jadis chanta la Marseillaise
conseil (!) à son fils bravement
de rester au Regiment
pour trois ans »*

Mais les gars trouvaient que deux ans suffisaient :

*« Buons un coup à la santé des hommes de la classe
Car ils sont tous contents
D'avoir fini leurs deux ans
Bientôt dans leur foyer
Ils reprendront leur place
En chantant tous en coeur (!)
Vive la Liberté »*

La vie militaire avait cependant quelques compensations avec le prestige de l'uniforme :

*« Adieu Issoudun, pays de belles filles
J'en garderai longtemps le souvenir...
Sans regretter le sabre-baïonnette
Que je portais le soir à mes côtés... »*

Et comment ne pas chanter l'amour avec ses joies et ses cruelles...

*« Avril reverdit les buissons
Déjà voici les papillons
Et les oiseaux joyeux
Chantaient l'hymne des amoureux.
Que je vous trouve jolie !
C'est le doux moment des folies
Allons commencer nos ébats »*

mais aussi...

*« C'est une belle gosse
Mais une salle (!) gosse
On ferait mieux de ne jamais l'approcher
Elle est cruelle
Autant que belle
Et son béguin c'est de vous faire pleurer
Ah ! quelle torture
Ah ! ce que j'endure*

Quand on a le malheur d'aimer... »

Et le vieux grincheux qui s'en mêle :

*« N'écoute pas, petite midinette
Le long des faubourgs
Ceux qui parlent d'amour...
Sur le chemin, sans que rien ne t'arrête
Garde ton cœur, petite midinette... »*

Mais comment résister à la danse...

*« Hier en rentrant, je dis à Titine
Habille-toi vivement, tendre Colombine,
Comme c'est la fête, je veux ma poulette
Au bal musette
T'emmener ce soir,
Comme t'a le noir, pour te faire voir
Ce que dansent les Reines du lavoir ».*

Refrain :

*« Viens, Titine.
Viens, mon loup
Danser le Tango argentin
La nouvelle danse des rupins»*

Cependant tout n'était pas frivole et on se rappelait :

*« Il allait, soldat héroïque,
Sur le Rhin, combattre les Rois
En criant à pleinE voix (bis)
« Vive, vive la République »*

L'avenir était sombre mais entrevu sans défaillance de part et d'autre :

*« Nous sommes des petits piupieux
Des petits Lignards, des Pousse-cailloux
Mais de grandir nos coeurs à l'espérance
Nous allons nous battre demain »*

*« Oui je verse bien des larmes
De le savoir sous les armes
Moi, cependant je conserve l'espoir
Que tu feras bien ton devoir. »*

Et un dernier poème :

*« Un petit baiser au Régiment de France
Toi, leur ami, leur suprême espérance
Et toi, je les embrasse tous,
Et la belle aux grands yeux si doux
Mit un baiser au Drapeau de la France »*

La casquette de « Conscrit » « Vive la classe 1912 » retrouvée elle aussi, prouvait qu'il y avait eu de la joie au bourg de la Caronnière, mais... Le 2 Août 1914 les deux fils DUPIN étaient mobilisés. Ils ne devaient pas en revenir.

Oui, dans un grenier toute une époque avait revécu avec ses joies et ses sacrifices que nous ne pouvons oublier...

Pierre ROGER,

LA BORNE MILLIAIRE DE LA RIVIÈRE AUX CHIRETS A CHAUVIGNY

Vers 1976, Monsieur CHERRIER, agriculteur au Charrault de Fleix, en démolissant un tas de pierres, proche d'un bois, au-dessus et à l'Ouest de la Rivière aux Chirets, rive gauche de la Vienne, a trouvé une assez grosse pierre avec une inscription.

Ce tas de pierres se trouvait assez proche de l'ancienne Voie romaine, allant de Poitiers à Argenton-sur-Creuse et qui passait la Vienne au Gué de la Rivière aux Chirets.

Ayant amené cette pierre à son domicile, c'est là que dernièrement nous avons pu en relever l'inscription par un frottis grandeur nature. Un calque s'en est suivi, lequel a donné une représentation exacte de cette inscription. Le dessin joint à cet article donne en réduction la représentation exacte de ce milliaire presque semi-circulaire.

La pierre mesure actuellement 84 centimètres de haut ; elle est cassée dans sa partie inférieure. La largeur est de 40 centimètres ; de forme semi-circulaire elle mesure 17 centimètres à sa plus grande épaisseur. Une trace de chanfrein est encore visible sur le rebord de la partie circulaire.

L'inscription est en cursive et comporte une dédicace au datif à l'empereur régnant : « IMP (eratori) CAE (sari) MAR (co) CLAU (dio) TACITO PI (o) FELICI INVICTO A(u)GUSTO TRIBVNICIAEPOTESTATIS »

On peut en faire la traduction suivante :

« A l'Empereur César Marcvs Clavdivs TACITVS

Pieux - Heureux - Invincible - Auguste - Revêtu de la Puissance Tribunitienne ».

Il y avait peut-être une indication des distances à la partie inférieure, mais cette partie n'a pas été retrouvée. Peut-être s'agit-il seulement d'une borne avec une simple dédicace.

TACITVS fut Empereur en 275 - 276 après Jésus-Christ. Choisi par le Sénat, il disait descendre du grand historien TACITE et fut proclamé Auguste. Bien qu'âgé de 75 ans il rejoignit l'armée en Thrace et réussit à repousser une invasion en Asie Mineure. Les fatigues de cette campagne et l'inclémence du climat éprouvèrent beaucoup cet Empereur âgé et il mourut en Cappadoce en Avril 276.

Cette Borne paraît prouver la reprise en mains de la Gaule par les Empereurs de Rome après une certaine sécession sous Postumus et ses successeurs.

Au siècle dernier une autre borne de TACITE a été trouvée à ROM. Elle doit être au Musée de NIORT. Le texte en est un peu différent. On lit sur cette borne : « IMP. CAES. MAR. CLA V. TACITO INV. PIO F. AVG. PON. M. P.P. TRIB. P. CON.II C.P.L.L. XVI F.L.XX ».

Cette Borne milliaire devait être placée à 16 lieues de Limonum.

En 1967 à TOURS aux abords de la Tour Charlemagne un sarcophage se révéla être une borne milliaire retaillée en cuve. On peut lire sur la face extérieure :

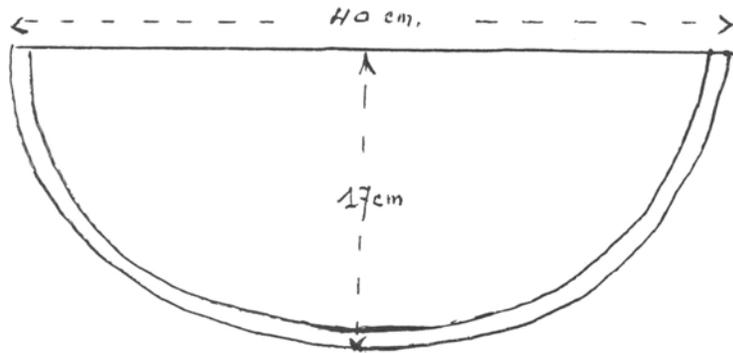
« CLEMENTISSIMO IMP. CLAVDIO TACITO INVICT. PF AVG P.M T.P COS II P.C P.P »

On y retrouve les mêmes indications que sur la borne des Églises: Empereur - Invincible - Pieux - Heureux - Auguste - Puissance tribunitienne.

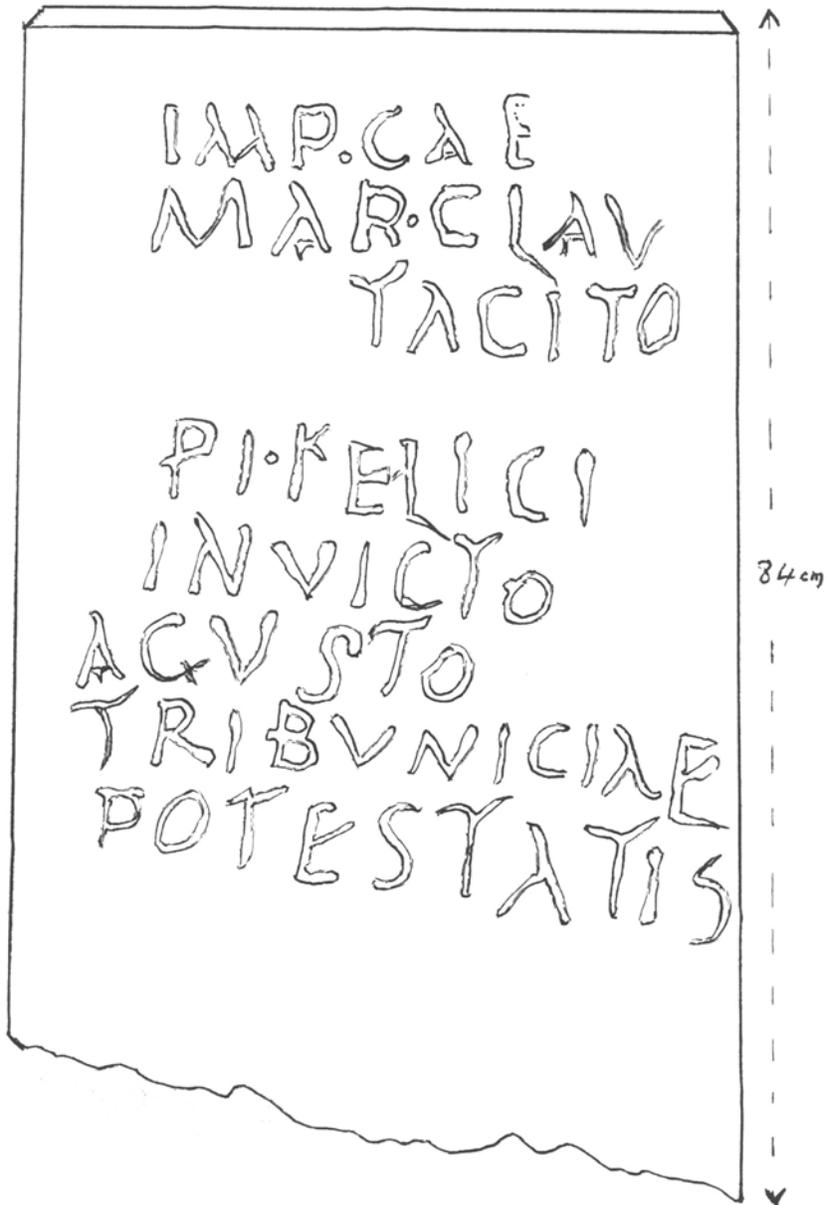
Quelques particularités cependant : il n'est pas « Cesar » - son prénom de « Marcus » est absent - Par contre il est « clémentissime » - Pontife suprême - Père de la patrie - et Consul pour la seconde fois.

La présence de ces trois bornes dans des régions assez proches tendrait à prouver que dans son très court règne, il y a eu un souci de réfection sur les voies romaines.

Mais sur la borne de Tours il semble que, comme sur le milliaire des Églises, il y ait eu absence d'indication des distances.



COUPE
et
ELEVATION
de la
BORNE
MILLIAIRE
de
ST-PIERRE
les
EGLISES



PRÉCISION SUR LA VOIE ROMAINE EN 1980.

L'Ancienne Voie romaine de Poitiers à Bourges et Autun, passant par Argenton-sur-Creuse, traverse la Vienne au gué des Églises, se dirigeant ensuite vers l'Est pour traverser la Gartempe au gué de Siaux, près d'Antigny.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, Monsieur ARDILLAUX, membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a suivi le tracé de cette voie antique et a fait un compte-rendu écrit de cette randonnée. La partie qui nous intéresse est celle relative à Chauvigny. Bien entendu le texte commence par un long préambule, dans la phraséologie de l'époque sur « le vaste champ des recherches » où l'on « glane quelques épis »... etc. Il y en a plus d'une page. Enfin on passe la vallée des Goths pour couper ensuite la route de Montmorillon (au carrefour de la route actuelle de Pouzioux). De cet endroit, la « chaussée », car tel devient son nom, parvient à une vallée près des Vaux.

Il faut ici reprendre le texte de Monsieur Ardillaux : « Ici se présentent deux obstacles difficiles à surmonter ; dans la saison des pluies, la vallée est inondée par un torrent fourni par les versants d'une demi-circonférence, dont quelques rayons s'étendent à plusieurs kilomètres. La masse des eaux charriées dans le vallon égale parfois en volume celle du Clain. Lorsque le passage de ce torrent, grossi par tous les affluents du même bassin, coïncide avec le débordement de la Vienne, le refoulement des flots est si considérable, que la ville basse de Chauvigny est quelquefois inondée tout entière.

En face de la route, à l'orient, s'élève une colline dont la hauteur est de quinze mètres sur cent vingt cinq mètres de longueur au-dessus du niveau de la vallée, ce qui donne une pente de douze centimètres par mètre, supposé que, pour rendre la pente uniforme, on eût ouvert une tranchée dans le coteau. Pourquoi les Romains, comme d'habitude, n'ont-ils pas tourné la difficulté au moyen d'une rampe sur les flancs de la colline? Il ne faut pas sans doute en chercher d'autre cause que dans la nécessité de jeter un pont sur la vallée pour franchir le torrent. Ils ont attaqué hardiment les deux difficultés à la fois, sans travail inutile, sans fausses manoeuvres les deux opérations s'entraînant mutuellement et simultanément ; ils ont ouvert dans la colline une tranchée de trois mètres de profondeur, terme moyen et de douze mètres de largeur. Les déblais ont été descendus dans la vallée pour former une chaussée de trois mètres trente-cinq centimètres de hauteur jusqu'à la culée orientale du pont, dans une longueur de quatre-vingt cinq mètres. D'où il résulte que la voie d'accession au plateau de la colline est d'une longueur de deux cent dix mètres au lieu d'être de cent vingt-cinq mètres ce qui donne une pente de sept centimètres par mètre au lieu de douze centimètres.



Pont Romain de BETHINES

Les siècles et le torrent, en respectant la chaussée, ont emporté le pont. Il serait difficile de connaître la

matière dont il était construit. Selon toute vraisemblance il était en bois car les culées, d'une simplicité toute primitive, n'ont rien conservé qui puisse faire soupçonner un travail d'art. Elles sont éloignées l'une de l'autre de sept mètres et leur hauteur est de trois mètres trente-cinq centimètres, ouverture assez considérable pour donner passage à une colonne d'eau de plus de vingt-trois mètres cubes. Comme presque sur toute la voie romaine, la chaussée est construite de pierres brutes de toutes dimensions et de toutes formes, jetées pêle-mêle dans un mortier formé de sable et de chaux dont le temps a fait un ciment d'une solidité devenue proverbiale. Je m'arrête, Messieurs, au sommet de la colline... »

Il était intéressant de voir ce qu'il était encore possible de trouver à notre époque, 150 ans après ce que Monsieur Ardillaux avait constaté. C'est pourquoi, fin Octobre 1980, avec Françoise Antonin nous sommes allés prendre la Voie romaine à son croisement avec la route de la Chapelle-Viviers à Fleix, près du Parc du Charraud. À cet endroit, côté Ouest, la voie est bien visible, bien conservée avec ses fossés, sur environ 800 mètres. Ensuite elle commence à être moins bonne, puis, envahie par la végétation devient moins fréquentée, puis impraticable tout en restant visible, sur un terrain peu accidenté. On en venait à douter des vues du narrateur qui nous parlait de colline. Mais bientôt apparut effectivement une petite vallée orientée Sud-Nord entre les villages des Vaux et de la Moutonnerie, dont les pentes Est et Ouest deviennent plus rapides et plus profondes. On constate en effet que la voie romaine est une chaussée surélevée qui aboutit brutalement à une coupure d'environ cinq mètres de long et trois à quatre mètres de haut permettant le passage de l'eau, sans doute abondante par grosse pluie. C'est sans aucun doute l'emplacement du pont probable signalé par M. Ardillaux. Bien entendu le temps a fait son oeuvre, les pentes se sont davantage éboulées, mais le site laisse très bien deviner ce que le narrateur a pu voir au siècle dernier.

Cette voie romaine était importante ; elle était mentionnée sur la Carte de Peutinger et bordée de Bornes milliaires. Trois de celles-ci sont au Musée de Poitiers ; une autre partielle, au Cimetière des Églises ; une autre très belle dans le parc de Boismorand à Antigny (mention d'Hadrien et de Fines VII et Limonum XIV) ; enfin une dernière au nom de Tacite vient d'être retrouvée. Tout ceci atteste l'importance et la fréquentation de cette voie qui resta utilisée pendant tout le Bas-Empire et les périodes mérovingiennes - carolingiennes. Ce n'est sans doute qu'après le XI^e siècle qu'elle fut moins utilisée après construction d'un pont à Chauvigny.

Depuis quelques années les labours font disparaître cette voie antique en de nombreux endroits. Il est temps de repérer ce qui existe encore et d'en laisser photos et documents pour la petite histoire de notre pays chauvinois.

S. CAMUS

LES MENTERIES CHAUVINOISES



C'est vrai : il n'y a plus de veillées, il n'y a plus rien d'ailleurs... ah ! si, il y a la télévision. C'est bien dommage pour les menteries, on ne les raconte plus. Allons, je vais essayer de vous en dire encore trois ou quatre quand même, vous essaieriez de vous en souvenir. Je suis sûr que quelques-uns les ont déjà entendues, peut-être bien avec moi, quelque part vers la laverie du bourg, en regardant couler l'eau-de-vie de l'alambic. Mais je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit des menteries car celui qui les racontait le faisait avec sérieux.

Celle là j'la tiens d'Lambert. Écoutez don :

« Ma m'man m'dit un matin: va don quiri¹ un pain d'quat 'livres dans l'bourg, tu diras que j'paierai d'main. Me v'là don parti. J'achète le pain, je l'mets sous mon bras et j'm'en retourne. V'là t'y pas que j'rencontre Mimile, tu sais bin, l'frère à la Joséphine qu'a yu six drôles. Nous v'là partis à causer. Moué j'avais tiou pain à portée d'la main : j'pique dedans. O l'a duré un bon moment : O l'était pus d'midi quand qu' j'arrive à la maison.

Eh bin ! qu'o crie ma m'man, en me r'gardant, j'vas où dire à ton p'pa, qui qu' t'as fait depuis en matin? Veux-tu filer chercher ton pain!

T'ou créras s'tu veux, ol'était vrai, à force de picosser j' l'avais tout mangé sans m'en apercevouére ».

Cella là itou a vient d'Lambert :

¹ Quérir = chercher

« J'étais tout drôle. J'avais été aider mon onc' à rentrer ses foins à la Bréchonnière. Après la soupe : « emporte un parapluie! » qui m'dit, « o mouillera p'tête bin avant d'soir! ».

Nous v'là don partis avec tiou grand parapluie d'famille, tu sais bin, quoi, qu'était large et pis vert ou bleu, j'en voyons pu beaucoup asteur, y' a pus que l' Nésesse qu'en â yun tout neu qui pourrait encore servir.

J'étions pas pu toût arrivés qu'o s' met à mouiller, des gouttes larges comme des pièces de cent sous : j'ouve mon parapluie, le vent s'met à buffer, et pis une ebisail² qui s'amène, on voyait-la poussière au loin, les muloches³ qui montaient en l'air. Ah ! mon ami, tout d'un coup, mais tout d'un coup !, o l'arrive sur nous autres, un grand coup !, o prend sous l'parapluie, o le r'monte, le manche courbe une crochte sous l'menton... et allez don... o m'a bin monté trente métes en l'air... j'voyais pus les peupliers! ».

Je vais vous en raconter une dernière, pour vous faire plaisir et puis parce que c'est vous. C'est Sarrazin qui l'a racontée, vous savez, Sarrazin qu'avait vu tiou fameux sanyar en haut d'la côte du Ponteriau. Ecoutez bin :

« Dans tiou temps j' conduisais l'alambic de Polyte Couturier d'la Chevrolière, j'étais à Sillards ; j'avais presque rin fait : faut s'en aller que j' me dis, j' commence dont à défaire ma machine. Mais v' là qu'o l'arrive un gars :

- Vous vous en allez don père Sarrazin ? qui m' dit.
- D'main matin ! qu' j'y répons. J' vas monter vers le Limouzin, o s'ra p' tête meilleur.
- O l'est bin d'mage! qu'i m' répond.
- Et pourquoué don ?
- J'avais une chaude à vous faire faire. Tins, gouttez don tiou cide !
- Ah ! mon ami, si tu y' avais goftté ! De la litieur !
- Et bin, qu' j'y fais, apportez-ou d'main matin, faut pas faire perdre un cide de même, combin qu'vous en avez ?
- 50 l. ! qu'i m'répond.
- Alors à huit heures!

Ah ! mon drôle, à huit heures et demi pétant o l'a pas été pus tout chaud qu'o s'est mis à pisser, à pisser! J'ou z'aurais pas arrêté qu'o pisserait encore et y'en avait déjà 80l. ! »

Allez bonne nuit et rêvez pas trop à tiou pommier. Sachez quand même d'après Sarrazin il en couvrait « une bosselée d'grand », avec « des mares »⁴ grous comme des tonnes !.

Pierre MORISSET

² ebisail = tourbillon

³ Muloche = petite meule de foin.

⁴ Les mares = les plus grosses branches des arbres.

LES « DESSINS HISTORIQUES » DE PHILIPPE HENRI

« Moi, Philippe Henri, habitant le Pinier commune de Bonnes (Vienne), je suis allé le vendredi 4 septembre 1953 finir le dessin du hameau des Essarts commune de Bellefonds... »

Philippe Henri, personnage haut en couleur, nous a laissé, dans une enveloppe fatiguée, une série de modestes oeuvres dont l'originalité mérite d'être souligné. Il s'agit de 28 de ces anciennes cartes postales sépia encore en vente depuis que le goût du jour les a exhumées des greniers presque toutes utilisées selon la même formule :

Au recto : surchargeant l'image, des notes à l'encre noire à caractère historique.

Au verso : le dessin, correspondant à ces notes, de tel château, tel hameau, tel site ou telle ferme des communes de Bonnes, Archigny, Jardres ou Bellefonds.

On devine que P. Henri, travaillant dans une papeterie de Chauvigny, s'y procura ces supports cartonnés d'un format et d'une rigidité propre à l'usage auquel il les destinait.

Les dessins, esquissés au crayon, sur place, sont achevés à la plume et rehaussés de lavis bruns ou bleus (feuillages), agrémentés, enfin, au crayon rouge, violet, bleu pâle, exceptionnellement jaune. La technique est rudimentaire, le trait et la perspective mal assurés. La composition, stéréotypée, étage en général, trois plans : un espace champêtre dégagé, le plus souvent traité en brun, les bâtiments, un ciel pâle ou un rideau d'arbres enfin. Ils sont datés (sauf 2) et, furent exécutés au cours des étés 53, 54, 55. De courtes indications les accompagnent, portant sur les tons (preuve qu'ils furent achevés à la maison), les détails peu lisibles (« tas de cailloux blancs »), ou encore les conditions atmosphériques (« ciel bleu et magnifique »...). Les notes historiques sont souvent reprises et résumées en une phrase accompagnant le dessin.

Ces notes relèvent d'une extrême fantaisie. Elles s'organisent toujours à partir :

- de références puisées dans le présent ou le passé récents du terroir, traduisant un souci marqué de la propriété, de la généalogie, du respect de l'acquis, souvent émaillées de considérations très personnelles.
- de références historiques prises à des sources écrites (Rédet notamment), rarement antérieures au XV^e., et souvent indûment reliées à des phénomènes débordant le cadre local.
- de références à des faits et personnages passés dans l'univers du mythe, et qui, moins que de la tradition populaire, paraissent issues d'une littérature pseudo-historique longtemps cultivée.

On ne peut résister au plaisir de donner cette courte citation : « Jules César ayant envahi la Gaule fit bâtir la ville d'Ys (!) dans cette plaine (Bellefonds !). En 720, lorsque les Arabes furent maîtres à Archigny (!!) - Vienne - et qu'ils installèrent leurs forges à fer au lieu dit La Forge au Douart (! !), ils saccagèrent, brûlèrent la ville d'Ys qui ne se releva pas de ses ruines ».

Les comptes-rendus à la fois discursifs et figuratifs que P. Henri réalisa de ses promenades estivales témoignent de son aptitude à recomposer son environnement. L'image, pour lui, a toujours un au-delà temporel, toujours prête à se superposer au spatial ou à cohabiter avec lui : il associe sans difficulté « les peupliers de Marthe Boué » et le « tertre où Jules César a établi sa tente », il voit sous une « cépée d'épines » les impossibles ruines d'une tour wisigothique, mais sa vision transformante de l'espace, motif de création, n'altère jamais son système figuratif au demeurant assez pauvre.

Les quelques renseignements précis que P. HENRI donne sur d'éventuels vestiges archéologiques (tuiles, débris de ciment - sic - trous de fouilles) sont en cours d'exploitation ; ils risquent de s'avérer précieux.

Beaucoup plus intéressante est la démarche créatrice ; l'originalité du support, le peu d'ambition de la technique, incitent à rattacher cette oeuvre timide au grand courant de l'art populaire naïf, encore que l'absence totale d'animaux et de personnages assèche les dessins.

Même si l'oeuvre de Philippe HENRI a bien peu de chances de passer à la postérité, elle méritait toutefois, par le témoignage qu'elle constitue, d'une activité très personnelle de création, d'être signalée à l'attention des contemporains de son auteur et des chauvinois d'aujourd'hui. Alors que la « créativité » se galvaude, il convenait qu'on rendit hommage à celle de P. HENRI.

LE « 13 DE MAR » A VILLENEUVE

Dans le n° 17 de 1978 « Les Chantegrioux » relatent les réponses faites aux questions suivantes qu'ils posèrent à Madame Pré, de Villeneuve en mars 1974 :

- Pourquoi le 13 de mars ?
- C'était une épidémie de quoi ?

Madame Pré répondait alors : « La lèpe que l'avaient eu. Ya longtemps ».

L'ouvrage de l'Abbé Auber : « Recherches archéologiques et historiques sur la paroisse de St-Pierre-les-Églises », paru en 1852, comporte un regard sur ce point. L'auteur fut en son temps historiographe du diocèse de Poitiers et Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il y précise :

« ... Pendant le cours du XV^e siècle, une de ces épidémies, si fréquentes au moyen âge, et dont la France au siècle suivant eut à subir plus d'une fois les terribles étreintes, promena ses ravages sur les bords de la Vienne. Les renseignements que je sais n'en donnent pas la date précise ; mais il y a tout lieu de croire que ce dû être en 1437, alors que le corps de ville de Poitiers venait à la cathédrale vouer une offrande de dix cierges au dieu qu'il implorait contre le fléau. Ce pieux exemple fut suivi ailleurs et un témoignage s'en est perpétré jusqu'à nos jours. Les traditions du pays nous apprennent que la paroisse des Églises fit aussi un voeu pour être délivrée de la « maladie noire ». Qu'il ait été fait le 13 mars, ou qu'à ce jour le mal ait disparu devant les prières d'une population décimée, toujours est-il que chaque année, à cette date, se fait encore une procession dont chacun sait très bien l'origine, à laquelle personne ne manque et qui ne fut jamais interrompue. On tient singulièrement à ne pas travailler ce jour-là ; on l'assimile à un dimanche, par le repos qu'on y prend et par les plus beaux habits dont on s'y revêt. La persécution révolutionnaire ne peut même pas effacer ce pieux devoir des consciences simples et fidèles, et en 1793, quand le temple était fermé, le prêtre exilé, le culte proscrit, on vit les hommes, les femmes, les enfants de la paroisse, se réunir comme au temps de ferveur religieuse, et accomplir avec la même dévotion le pèlerinage du 13 Mars ».

Il nous faut regretter que l'abbé Auber n'ait pas écrit avec la rigueur à laquelle nous habituent les historiens de notre temps. Il ne suffit point en effet de dire : « les renseignements que je sais n'en donnent pas la date précise... », il eut fallu qu'il nous fit part précisément de ses sources d'information. Or, et c'est hélas à regretter pour l'ensemble de son ouvrage, aucune note n'assure son travail. Dans ces conditions il nous faut retenir et la mention d'épidémie et la date de 1437 comme éventualités et non comme faits historiques.

Il est certes très intéressant de constater que Madame Pré déclare : « dans le temps y avait yeu une épidémie », renouvelant le terme employé par l'Abbé Auber. Il n'est pourtant pas possible de savoir s'il s'agit de la résurgence de la mémoire populaire d'un tel fait ou de la mémoire d'une propagation de l'information causée par la lecture locale de l'ouvrage de l'Abbé Auber.

Constatons donc simplement que l'assemblée du hameau de Villeneuve était bien, de tradition, fixée au dimanche du 13 de mars, soit au dimanche le plus proche de cette date. Quand on sait que tout récemment encore Villeneuve fut un village très attaché à sa paroisse et à ses coutumes, on peut se demander en effet s'il n'a pas poursuivi la tradition relatée par l'Abbé Auber, conservant la date, modifiant la forme. À ma connaissance, la cérémonie religieuse n'avait plus lieu depuis mémoire d'homme, le pèlerinage non plus. Il fut même un temps, dans les années 1950, où le vocable « assemblée du 13 de mar » fut remplacé par celui d'« assemblée des boudins », plus prosaïque dans sa marque de l'époque des tuailles des cochons !

On ne saurait aller en folklore comme en bien d'autres matières contre les faits populaires. Ainsi, peut-être issue d'un voeu religieux, ayant perdu sa célébration culturelle comme son pèlerinage, déplacée de son lieu d'origine, débaptisée, la réunion de « 13 de Mar » muait et se perpétrait. Il en fut de même d'autres « assemblées » locales disparues aujourd'hui notamment de celle du bourg de St-Pierre-les-Églises... mais ceci est une autre histoire.

Pierre MORISSET

LE FIEF DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE DE CHAUVIGNY EN 1566 ET 1583

On sait que l'église Saint-Pierre de Chauvigny était une collégiale, desservie par un chapitre. Il existe aux Archives Départementales de la Vienne, parmi les titres de ce chapitre, deux déclarations de biens rendues à l'évêque de Poitiers en qualité de baron de Chauvigny, déclarations datées du 15 février 1566 et du 12 juillet 1583¹. Elles se présentent en des termes à peu près identiques. Leur intérêt est de donner une vue d'ensemble du temporel que le chapitre de Chauvigny tenait de l'évêque à cette époque. On n'y trouve pas mention de revenus, mais les immeubles sont souvent bien localisés et leur superficie est parfois précisée.

Hormis deux propriétés situées dans les paroisses de Saint-Martin-la-Rivière et Jardres (articles 19 et 26), les biens déclarés sont dans les paroisses de Chauvigny et des Églises. Plusieurs sont groupés à proximité de la ville, à l'est et au nord : fief des Marais, Bois à la Jone, Moquequion, Venagent, Cocagne, Clos Ragond, Pressou, les Peux (art. 1 à 8), Boursillande (art. 23). Les autres sont répartis dans le finage de Chauvigny. Sur la rive gauche de la Vienne sont les terres du Bois Sénébaud, de la Sablière, de la Maladrerie, du Clos d'Harcourt (art. 9 à 12), du Breuil Porcheron, du Clos Cholaton au Breuil (art. 17). Au nord de la ville, dans la paroisse Saint-Martial, on trouve le « lieu et fief de Tessec et la Quarte » (art. 18). Dans la paroisse des Églises les chanoines tiennent les Chaumes d'Aillé, la métairie des Églises et une vigne aux Pierres Plates, les prés du chapitre, situés entre le Moulin-Milon et la Varenne (art. 14 à 16), le Noyer Davaille (art. 20) et une terre près de la Caronnière (art. 22). Il faut ajouter un certain nombre de maisons sises en ville haute ou au faubourg Saint-Martial, avec des granges près de la chapelle de Notre-Dame de Grâces (art. 13 et 21), et, aussi, au sud de la ville, l'hôtel du Cheval Blanc, situé hors les murs, en face de la porte de l'Aumônerie (art. 25).

La déclaration de 1583 est une copie presque intégrale de celle de 1566, avec une seule addition (art. 26). Nous donnons ci-dessous le texte de 1566, en en modernisant la langue et le style pour qu'il soit plus accessible. On trouvera en notes les quelques variantes de 1583 qui nous ont paru présenter un intérêt. Afin de rendre la déclaration plus claire, nous avons numéroté les différents articles, qui se présentent à la suite dans le manuscrit, sans toutefois en changer l'ordre, qui est parfois discutable.

Les superficies des terrains sont exprimées en boisselées, en bétusées, en minées. On sait que ces unités sont approximatives ; à l'origine elles représentaient respectivement la surface qu'on pouvait ensemer avec un boisseau, une bétuse, une mine (ou hémine) de grain. Cette approximation s'exprime dans l'évaluation des surfaces par la mention « ou environ », qui est régulièrement jointe au nombre des boisselées, bétusées ou minées. Actuellement la boisselée de Chauvigny, dans la mesure où on en parle encore, équivaut à 10 ares. La bétuse, qui paraît avoir été propre à la châellenie de Chauvigny, semble correspondre au setier, qui était d'usage courant ailleurs. Elle valait 8 boisseaux². On peut donc estimer la bétusée à 8 boisselées, soit 80 ares. Quant à la minée, elle est probablement l'équivalent d'une demi séterée³, ou d'une demie bétusée de Chauvigny, et représente vraisemblablement 4 boisselées, soit 40 ares. Une pièce de vigne est évaluée en journaux « d'homme de besoché » (art. 15). Le « journal » ainsi défini est la superficie que pouvait faire dans une journée un « laboureur à bras ». Il est évalué par Raveau à 5 ares 27 centiares à Chauvigny⁴.

C'est le dénombrement et déclaration de ce que vénérables les chantres, chanoines et chapitre de l'église Saint-Pierre de Chauvigny ont et tiennent en fief et juridiction, en la châellenie et baronnie de Chauvigny, à cause de la fondation et très ancienne augmentation de la dite église, en franche aumône, sans payer ni faire aucun devoir, sauf le serment de fidélité et le service divin à faire selon la coutume en la dite église, qu'ils mettent et baillent par devers vous, Révérend père en Dieu messire Charles de Pérusse dit des Cars, évêque de

¹ G 8, liasse 18. Chaque déclaration est écrite sur parchemin. L'encre de celle de 1566 est très jaunie et le parchemin a été réduit à sa partie inférieure. Nous avons pu compléter le texte grâce à une copie informelle qui comporte le texte entier. Il existe aussi une copie informelle de la déclaration de 1583.

² Raveau, *L'agriculture et les classes paysannes dans le Haut Poitou au XVI^e siècle*. p. 27 note 54 (d'après un texte de 1679).

³ *Idem*, p. 27 : 1 mine = 1/2 setier.

⁴ *Idem*, p. 34 note 65.

Poitiers, seigneur baron du dit Chauvigny à cause du dit évêché⁵.

1° **Le fief des Marais**, tenant à la Porte Copin, au chemin de cette prote à la Croix Gardemau⁶, et de là au chemin tendant aux Grosses Pierres⁷, le long des coteaux de la garenne de la baronnie, jusqu'au bout du pré Maurat par le dessus de celui-ci, tournant vers la fontaine des Groges, de cette fontaine au chemin tendant à la Croix Pie, de cette croix au chemin tendant à la grand eau, jusqu'à un fossé situé entre le pré de François Ferron qui fut à Pierre Chacheugne l'aîné, le pré de M^c Jacques Fournier qui fut à Jean Voix, meunier de la Fontaine Talbat⁸ et le pré de Jacques Blouin et Bonniot sa femme, tendant aux planches de ce moulin, des dites planches montant au chemin par lequel on va au dit moulin jusqu'à un fossé qui fait la séparation des prés des hoirs feu Gilles Ferron, du pré des hoirs feu François Fournier, du pré des hoirs feu Perrine Guye, des hoirs feu Sébastien Rousseau, d'un petit pré qui est des appartenances du dit moulin, des Chenevières des hoirs feu Jean Ronay et Mathurin Jallais⁹ et du prés des Vincents, jusqu'au fossé descendant le long des petits et grands prés du seigneur jusqu'au Grand Etang du seigneur ; les prés des dits feus Guye et Rousseau « avec les prés des dits seigneurs de chapitre », le pré de feu Jean de la Chaussée qui fut à feu Jean de Roquet, appelé le Pré Gentil¹⁰ et le pré de feu Gilles Ferron compris dans « le dit fief et tenue des Marais ».

2° Une pièce de terre appelée les **Bois à la Jone**, contenant tant en terre que bois 3 bétusées ou environ, que tiennent à présent les hoirs feu Jamet Fournier et qui fut à feu Pierre Bonnestat, en son vivant seigneur de la Talbatière ; tenant d'une part au vignes de La Fontaine, d'autre part, par le dessous, au grand pré qui fut des Groges. Tenu à présent par les hoirs feu M^c François Porcheron, d'autre part à la terre du chapelain de la chapelle Sainte Catherine des Eglises, d'autre part à la terre des hoirs feu Mathurin Ferron et d'autre aux vignes et terres des Caillauds.

3° Le lieu et terre appelé **Moquequin**¹¹, commençant à la chenevière et à la vigne des hoirs feu Jean Ronay, suivant le chemin de la Croix Gardemau aux Grosses Pierres, de celles-ci montant au grand plan de la garenne du seigneur, du dit plan tirant le long des vignes et terres des hoirs feus Antoine Barre et Jean Boucault jusqu'au grand chemin du village de la Barre à Chauvigny, du dit chemin au noyer a Guichard, et descendant le long de la courance d'eau au chemin de la Croix Gardemau aux Grosses Pierres.

4° Deux pièces de terre contiguës, assises au **terroir de Venagent**¹², séparées par un fossé ;
- L'une est partie en pré, partie en chenevière ; elle appartient aux hoirs feu Jamet Fournier et contient 2 boisselées ou environ ; elle tient d'une part à la terre des hoirs feu Pierre de Saugé, d'autre à la courance d'eau descendant du noyer à Guichard dans les marais, d'autre à la chenevière qui fut Denis Bonnestat ;
- l'autre appartient aux hoirs dudit feu de Saugé ; elle tient d'une part à la chenevière des dits hoirs feu Jamet Fournier, d'autre à la courance d'eau et d'autre à la terre des hoirs feu Léon Bernard.

5° **Au terroir de la Cocagne**, 3 boisselées de terre ou environ, tant en labourage que vigne, avec un pressoir, le tout se joignant ; tenant d'une part au chemin de la Porte Brunet à la fosse de Maupertuis, d'autre au chemin de la dite fosse à la chapelle de Notre Dame de Grâces et du dit chemin de la fosse de Maupertuis à Notre Dame de Grâces à un chemin par lequel on va en Venagent.

6° Deux pièces de terre assises en **Clos Ragond**¹³, contenant 12 boisselées ou environ, l'une plantée en vigne, l'autre en terre labourable, tenues par François Compain¹⁴, successeur de feu messire Bertrand Rideau,

⁵ Variante de 1583 : Révérend Père en Dieu messire Geoffroy de Saint Belin, docteur en théologie, évêque de Poitiers.

⁶ La croix Gardemau devait se trouver à l'intersection du chemin de la Porte Copin à la Fontaine Talbat et du chemin de la Porte Brunet à la Fontaine Talbat, au lieu appelé la Gardenaude sur le plan cadastral de Chauvigny de 1833.

⁷ Les Grosses Pierres sont probablement les deux pierres situées sur la droite du chemin de la Fontaine Talbat. Juste avant l'embranchement qui conduit d'une part à la laiterie, d'autre part aux maisons situées à l'endroit appelé actuellement la Fontaine. Elles donnaient lieu à une plaisanterie bien connue des vieux Chauvinois. On les présentait aux naïfs comme sentant l'une le poivre, l'autre le sel. Lorsque quelqu'un se prêtait au jeu et voulait bien vérifier l'odeur supposée, on lui écrasait le nez sur la pierre. Les pierres sont actuellement cachées par le lierre (avril 1979).

⁸ Texte de 1583 : « qui fut à Pierre Chacheugne l'aîné » et « qui fut à Jean Voix meunier de la Fontaine Talbat » sont supprimés.

⁹ Texte de 1583 : « et les chenevières des hoirs feu Jean Ronay et Mathurin Jallais » est supprimé.

¹⁰ Texte de 1583 : « qui fut à feu Jean de Roquet » est supprimé « pré des Gentils » au lieu de « Pré Gentil »

¹¹ Variante de 1583 : Mocquequinon.

¹² Le mot est écrit Vannageant en 1566, Vannagent en 1583. Le lieu est nommé « les Venageans » sur le plan cadastral de Chauvigny en 1833.

¹³ Ce lieu est nommé « les clos Ragons » et « les clos Ragnons » sur le plan cadastral de Saint Martial de 1832 (section C. 1^{ère} et 2^e feuilles).

¹⁴ Variante de 1583 : Les hoirs feu François Compain.

les hoirs feu messire Jean Hesneau, et Jean Charles notaire royal, successeur de Jamet Robin¹⁵ ; tenant d'une part aux vignes des hoirs feu François Maurat, d'autre et par le dessous à la terre de M^c Pierre Delafosse qui fut aux hoirs feu Bertrand de Ravenel¹⁶, d'autre à la terre du dit Hesneau, « un accoustz entre deux », et au chemin de la fosse de Maupertuis au clos de Marancelles¹⁷.

7° Trois pièces de vigne assises **en Pressou**, que tiennent les hoirs de feu Laurent. Fournier, ceux de feu Jeanne Cornouelle, et Denise Giraude, veuve de Jean de Saugé¹⁸, d'un seul tenant, contenant 2 minées de terre ou environ ; tenant d'une part au grand chemin de la Porte Brunet à la fosse de Maupertuis, d'autre et par le dessus à une venelle par laquelle on va des dites vignes au clos de Gâte Râpe¹⁹, d'autre aux terres de Léon Pignonneau, écuyer, et par le dessus aux vignes des Bonnestats.

8° Le lieu **des Peux**, assis en la paroisse Saint Martial, contenant 2 minées de terre ou environ, en vignes, terres labourables²⁰ et brandes, qui fut à feu Gabriel Gruard et est à présent tenu par les hoirs de feu Pierre Favreau.

9° Le lieu appelé **le Bois Sénébaud**, contenant 3 minées de terre ou environ, qui consiste en maisons, vignes et terres labourables, que tiennent les hoirs de feu Jean Thébault et autres.

10° **En terroir de la Sablière**, au-delà du pont une pièce de vigne tenant d'une part au cimetière de la Maladrerie²¹, d'autre au chemin de Chauvigny à Poitiers et au chemin de la Maladrerie à Artiges.

11° Le lieu, hébergement et maisons, vignes et jardin **de la Maladrerie**, tenant au grand chemin de Chauvigny à Poitiers et au dit chemin d'Artiges, et par le dessus aux vignes de la Guiraudière.

12° Dix minées de terre ou environ, plantées en vignes, appelées **le Clos d'Harcourt**, dépendant de la mense ; tenant d'une part au chemin de Chauvigny au Bois Sénébaud, d'autre au chemin de Chauvigny au Breuil et au Champ Chevrer²², avec une pièce de terre contiguë qui fut à Adenet Debroux.

13° Dans la ville et les faubourgs de Chauvigny :

- Les maisons canoniales assises en Donjon, près du cimetière de l'église des chanoines, avec leurs granges et appartenances, assises près Notre Dame de Grâces, tenant au chemin du Petit Marché à la chapelle de Notre Dame de Grâces et par le derrière au jardin de Pierre Barbarin, autrefois à Dada ;
- Une maison appartenant aux chanoines à cause de leur cure de Saint Léger, assise en Donjon, tenant à la rue du Grand Château à la Grand Boucherie et à la maison de Léon Pignonneau écuyer ;
- La grand chambre de feu Jean de Saugé que tiennent à présent la veuve et les héritiers de feu Jean de Saugé dit l'Aîné²³ ;
- Une maison appartenant au chapelain de la chapelle (sic) fondée en l'église Saint Martial de Chauvigny, assise en la rue de la Croix Pierre ;
- Une maison appartenant aux dits de Saugé, appelée la Penetrie ;
- Une maison appelée l'Appentis, assise près la Grand Boucherie, que tiennent les dits de Saugé ;
- Deux petits appentis assis près l'église²⁴ de Saint Martial que tiennent les hoirs de feu messire Bertrand Rideau, au lieu de la Forienne²⁵ ;
- Une maison sise au Grand Marché, qui fut à feu Jamet Fournier et auparavant à feu Gervais Rousseau²⁶ ;
- Une maison sise en Graillé, qui est d'une chapelle fondée en l'église Saint Pierre à l'autel de Marie-Madeleine, que tiennent les hoirs de feu Marguerite Bonniot ;
- Un petit verger touchant à la muraille de la Porte Renault, que tiennent les dits de Saugé ;
- Une maison appelée la Grand Chambre, qui fut à feu Jean de Saint Savin, que tiennent les dits de Saugé ;

¹⁵ Variante de 1583 : « successeur de Jamet Robin » est supprimé.

¹⁶ Variante de 1583 : de feu maître Pierre Delafosse. « Qui fut aux hoirs feu Bertrand de Ravenel » est supprimé.

¹⁷ Le mot est écrit Merancelles en 1566 et Merancelle en 1583. Le plan cadastral de Saint Martial de 1832 indique « les Marencelles » (section C. 1^{ère} feuille) ; il n'y est pas fait mention de clos.

¹⁸ Variante de 1583 : « et Denise Giraude, veuve de Jean de Saugé » est remplacé par « les héritiers de feu Jean de Saugé ».

¹⁹ Sur le plan cadastral de Saint Martial de 1832 le « clos de Gâte Râpe » est devenu « la Plaine de Gâte Râpe » (section C. 2^e feuille).

²⁰ Variante de 1583 : terres labourables et non labourables.

²¹ Dans les deux textes : la Maladrerie.

²² « Champ Chevrier », dans les deux textes ; « les Champs Chevrêts » sur le plan cadastral de Chauvigny de 1833 (section A. 3^e feuille).

²³ Variante de 1583 : que tiennent à présent les héritiers de feu Jean de Saugé dit l'Aîné.

²⁴ Ici se termine le texte qui reste l'original mutilé. Nous empruntons la suite à la copie informelle de ce texte (voir note 1).

²⁵ Variante de 1583 : que tiennent les hoirs de feu François Compain.

²⁶ Texte de 1583 : « et auparavant à feu Gervais Rousseau » est supprimé.

- Un fondis qui fut à Guillaume Charasson ;

- Une petite place « qui fait l'entrée des Pérets », assise près Notre Dame de Grâces, qui fut à Jacqueline des Ages et depuis à maître Gabriel du Pressouer, tenue à présent par les hoirs de feu maître Mathurin Doré.

14° Une pièce de terre contenant 2 minées ou environ, tant en taillis que terre labourable, appelée les Chaumes d'Aillé, assise près de la métairie d'Aguzon, qui fut aux Bretègne et Bordeaux de l'Epinasse²⁷.

15° **La métairie des Eglises**²⁸, avec ses appartenances, franche de dîme, cens, rente et tous autres devoirs et charges quelconques, avec ses bois taillis ; une pièce de vigne et plante que Pierre Thévenet tient du chapitre : au cinquième des fruits, contenant 25 journaux d'homme de besoché où environ, appelée **les Pierres Plates**, qui est aussi des appartenances de la dite métairie²⁹.

16° Les prés du chapitre, les uns appelés les prébendes, les autres les prés communs, situés entre le Moulin Milon et la Varenne.

17° Le fief et tenue appelé le **Breuil Porcheron**³⁰, situé en la paroisse de Saint Léger de Chauvigny, avec une pièce de terre assise au Breuil dans le **clos Cholaton**³¹, pour raison de laquelle il leur est dû 3 deniers tournois de cens par an.

18° Le lieu et fief de **Tessec et la Quarte**, en la paroisse de Saint Martial de Chauvigny.

19° Le lieu de l'**Epéchamière**³², assis entre la fontaine de Servon³³ et Saint-Martin-la-Rivière.

20° **Le Noyer Davaille**³⁴ en la paroisse des Eglises.

21° La grange et le jardin de Jean Vachier, avec l'entrée et place du jardin de Pierre Barbarin, le tout tenant ensemble et d'une part à la grange du dit chapitre, d'autre au jardin de Savin Barbarin et d'autre à la rue de Chauvigny à la chapelle de Notre Dame de Grâces, assis en la paroisse Saint Martial.

22° Le fief et lieu situé **près la Caronnière**.

23° Le fief et lieu de **Boursillande**³⁵, en la paroisse de Saint Pierre de Chauvigny, tenant d'une part au chemin de la Porte Brunet à la Fontaine Talbat et à la Croix Gardemau, et retournant de la dite croix vers la Clouterie, le long de la venelle, jusqu'à l'Uisset Chapron³⁶.

24° Les dîmes du dit chapitre, « s'il est besoin de les mettre ».

25° La maison où pend par enseigne **le Cheval Blanc**, avec ses appartenances de jardin et autres ; plus la maison, qui fut à feu Girard Micheau, appelée la Bardelerie, avec le jardin attenant, tenant d'une part à la rue par laquelle l'on va de la Porte de l'Aumônerie au Grand Etang des Barrières, d'autre à la maison de feu Esgron et d'autre à la dite maison et jardin du Cheval Blanc.

26° Un mas de terre contenant 10 minées ou environ, appelé **la Brosse**, sis en la paroisse de Jardres, tenu à cause de la cure de Saint Léger annexée au dit chapitre³⁷.

Sur lesquelles choses ci-dessus déclarées et dénombrées le dit chapitre déclare avoir droit de fief et juridiction basse, et avoir joui et usé des dits droits, de même que leurs prédécesseurs, au vu et su des vivants, ainsi qu'ils l'ont oui et entendu des anciens vivants et décédés, avec protestation d'accroître ou augmenter ce dénombrement et déclaration de fief s'il venait à leur connaissance que quelque autre chose est de leur fief.

Fait en chapitre de la dite église, le 15^e jour de février l'an 1566. Signé Senne, scribe du chapitre, et Charles notaire à la requête du dit chapitre³⁸.

²⁷ Texte de 1583 : « Bretaignes » au lieu de « Bretègne ». Dans les deux textes : « d'Epinasse » pour « de l'Epinasse ».

²⁸ Cette métairie figure sur le plan cadastral de 1832 de Saint Pierre des Eglises (section F, 7^e feuille).

²⁹ Lieu-dit « Pierre Platte » sur le plan cadastral de Saint Pierre les Eglises de 1832 (section F, 7^e feuille).

³⁰ En 1309 Bertholomé et Guillaume Porcheron tiennent des terres assises au Breuil (*Archives Hist. du Poitou*, tome X, p. 286). Il est probable que le lieu appelé en 1566 le Breuil Porcheron tire son nom de celle famille Porcheron. Ce nom ne figure pas aux environs du Breuil sur le plan cadastral de 1833.

³¹ Variante de 1583 : Clos Chilloton.

³² L'Epéchamière ; lecture douteuse.

³³ La « fontaine de Servon » figure sur le plan cadastral de Saint Pierre les Eglises de 1832 (section F, 6^e feuille) à la limite méridionale de la commune, sur la rive droite de la Vienne.

³⁴ Texte de 1566 : le noyer Davale ; texte de 1583 : le noyer Davaille.

³⁵ Texte de 1566 : Boursilandre ; texte de 1583 : Boursiglande.

³⁶ La venelle est appelée aujourd'hui « le Lusset ». Elle traversait la muraille Est de la ville haute par une petite porte ou « huisset ».

³⁷ L'article 26 ne figure que dans le texte de 1583.

³⁸ Texte de 1583 : Fait en chapitre de la dite église le 12^e jour de juillet l'an 1583.

PRESSEC (JARDRES)

Tous les chauvinois connaissent le village de PRESSEC, à peine à trois kilomètres du centre-ville, mais beaucoup ignorent que la haute futaie, près du CD 2, de CHAUVIGNY à GENÇAY, abrite un joli petit manoir du XVI^e siècle.

Le château et les communs forment un rectangle orienté ouest-est. Le corps de logis se trouve sur le côté ouest. Il s'agit d'une maison typique du XVI^e siècle poitevin : un rectangle coupé par un couloir central. La longueur est d'environ 25 mètres pour 8 mètres de largeur.

La façade est ornée d'une tour ronde abritant un escalier à vis, en bois, permettant l'accès au grenier. Ce côté a conservé deux fenêtres, une à meneaux croisés et une à meneau simple horizontal, datant de la construction du château. La façade ouest, outre un perron, a conservé deux fenêtres à meneau simple horizontal identiques à celle de la façade est.

Le couloir coupant la maison en deux s'ouvre à la fois sur le perron et dans la tour à vis.

Une pièce a été ajoutée, avant la Révolution de 1789, sur le côté sud, et un petit bâtiment complète le tout au sud de cette pièce. Un inventaire du 8 avril 1792 nous donne la succession de ces pièces et leur destination : le petit bâtiment abritait la cuisine, la pièce suivante la salle à manger. Ensuite, dans le château, nous avons des chambres, le couloir et d'autres chambres au nord de ce couloir.

Une tour basse se trouve à l'angle nord-ouest du château. Une canonnière défend le pignon nord du bâtiment.

Nous soulignons l'existence d'une splendide charpente couvrant le tout.

LA CONSTRUCTION

Le château a été construit fin 1541 - courant 1542. Quatre minutes de notaire (CHAUVEAU, notaire à POITIERS), datées des 10 juin, 22 juillet et 24 août 1542 concernent cette construction. Les deux minutes du 10 juin 1542 font référence à un contrat passé le 13 novembre 1541 entre Louise PORCHERON, veuve de René GUILLIN, Dame de PRESSEC et Antoine MARTIN, charpentier, demeurant à LAVOUX. Un de ces actes du 10 juin 1542 est un acte de sous-traitance entre le dit charpentier et François ROGIER, Mathurin BERNIER, Fulgent CATHELIN, tous maîtres charpentiers demeurant à POITIERS. Ils s'engagent à «...tailler et droisser la charpente de dessus le **LOGIS QUE FAIT NOUVELLEMENT BASTIR** Damoyselle Louyse PORCHERON au lieu de PRISSEC... et outre seront tenus lesdits BERNIER, CATHELIN, ROGIER faire et droisser toute la charpente d'une tour ronde... ».

Cliché non disponible

L'acte du 22 juillet 1542 concerne un contrat entre Louise PORCHERON et Jehan DUBOIS menuisier demeurant à CHAUVIGNY, qui s'engage à faire à PRESSEC deux portes, l'une à l'entrée du jardin (côté perron) et l'autre à l'entrée de la vis du logis (côté tout ronde), ainsi que six autres portes (pour la distribution des pièces intérieures) et les fenêtres d'une croisée et trois demi croisées (nous retrouvons là les quatre fenêtres qui existent encore de nos jours).

L'acte du 24 août 1542 est le contrat entre Louise PORCHERON et Jehan LATANTE, maçon demeurant à JARDRES, pour la construction de la petite muraille (sept pieds de hauteur soit environ 2,20 mètres), entourant le jardin, et la pose d'un dallage de pierre calcaire, dans une partie du château. Les dalles existent encore elles aussi.

LES PROPRIÉTAIRES

Le fief de PRESSEC relevait de la Baronnie Episcopale de CHAUVIGNY. Un aveu est rendu à l'Evêque de POITIERS, baron de CHAUVIGNY, le 23 mai 1309, par AYNOR, Dame de GUARINIERE (fief situé sur

POUZIOUX).

Le 8 juin 1358, un aveu est rendu par GUYONNET DE CHATELLERAULT. De son mariage avec GILETTE DE ST SAVIN, ce dernier eût un fils, AIMERY DE CHATELLERAULT, qui rend aveu de PRESSEC le 29 janvier 1406. De cette date jusqu'au début du XVI^e siècle, nous avons une lacune.

Une minute de notaire (CHAUVEAU, notaire à POITIERS), datée du 29 septembre 1542, nous dit que le fief a appartenu à « ...feu THOMAS DE CHATELLERAULT, en son vivant escuyer, seigneur de PRESSEC... ». Cela serait trop long à expliquer ici, mais il semble que les familles DE CHATELLERAULT et DE TONGRELOUX soient en fait une seule et unique famille. Très connus dans la région chauvinoise au XIV^e et durant la première moitié du XV^e, les TONGRELOUX avaient pour principale seigneurie celle de ST MARTIN LA RIVIERE.

Un mémoire sans date, semblant être, d'après les personnages cités, du début du XVII^e, mentionne que Mathurin DE TONGRELOUX a reçu la seigneurie de ST MARTIN LA RIVIERE par partage fait entre lui et ses co-héritiers le 7 mai 1531.

Le 1^{er} juin 1538, la succession de ce dernier est partagée entre ses trois sœurs en trois lots :

- le premier lot : comprenant la seigneurie de ST MARTIN LA RIVIERE fut dévolue à Laurent FORNIER et Françoise de TONGRELOUX son épouse,
- le deuxième lot : composé de la seigneurie de LA CHEVRIE (JARDRES) est échue à Antoine CLABAT et Mathurine de TONGRELOUX sa femme,
- le troisième lot : comprenant « ...la mestayrie de PRISSEC avecques le fief du lieu... » échoit à Etienne MIGNONNEAU et Françoise de TONGRELOUX sa femme. (Il ne s'agit pas d'une erreur, il y a bien deux Françoise) .

Il semblerait qu'en 1538, il n'y eût à PRESSEC qu'une simple métairie.

Entre 1538 et novembre 1541, le fief de PRESSEC est acquis par Louise PORCHERON, veuve de René GUILLIN, échevin de POITIERS, seigneur de la CYTIERE. Cette transaction est citée, sans référence de date, lors d'un procès qui oppose Louise PORCHERON à René PIGNONNEAU, escuyer seigneur de BEAUMARCHAIS (ST PIERRE LES EGLISES), le 29 septembre 1542. Elle vivait encore en 1562.

René GUILLIN et Louise PORCHERON eurent deux filles. L'une d'elles, FLORENCE, épousa François GIRARD, écuyer seigneur des ECHARDIERES. Ce dernier est décédé avant le 4 décembre 1578, date du règlement de sa succession entre ses enfants. Parmi ceux-ci, il y avait :

- François GIRARD, qui épousa le 16 septembre 1576, Anne BIGOT. Ils eurent EUSEBE, que nous reverrons plus loin.
- Magdalon GIRARD, qui épousa le 13 novembre 1613 Catherine FROTTIER. Ce dernier hérita de PRESSEC. Sans postérité, il fut inhumé dans l'église de JARDRES le 31 janvier 1625.

Son neveu, Eusèbe GIRARD, hérita de PRESSEC. Il rendit, comme son oncle, plusieurs déclarations pour les terres situées à JARDRES relevant de la seigneurie de la Tour de JARDRES. En 1662, le fief de PRESSEC fait l'objet d'une saisie réelle à l'encontre de la famille GIRARD.

En 1689, un procès oppose les Dames de l'Abbaye de la Trinité de POITIERS, seigneur de POUILLE, à Marie BUIGNON, veuve de Louis de BECHILLON, chevalier seigneur de L'EPINOUX (JARDRES). Ce dernier a donc acquis PRESSEC entre 1662 et 1689.

Les BECHILLON sont très connus dans la région chauvinoise au XVIII^e siècle. Originaire d'AUNIS, Samuel De BECHILLON, baron d'IRLAUD, épousa en 1605 Renée D'ELBENE, fille de Guillaume D'ELBENE, seigneur de L'EPINOUX. Ils héritèrent de cette seigneurie. Leur fils, Louis de BECHILLON, qui épousa Marie BUIGNON le 11 février 1662, hérita de L'EPINOUX. Il dota ses trois fils de plusieurs seigneuries acquises dans notre région. Le troisième, Jacques de BECHILLON, hérita de PRESSEC et ses descendants l'ont gardé jusqu'à la Révolution. Tous ont eu de brillantes carrières militaires. Le dernier DE BECHILLON propriétaire de PRESSEC, Charles Sylvain DE BECHILLON, né à PRESSEC et baptisé à JARDRES le 21 septembre 1747, fut célèbre dans les bataillons pour sa rigueur sur le respect de la discipline. Certains officiers menaçaient leurs soldats, pour les faire obéir, de les incorporer dans la compagnie du capitaine DE BECHILLON. Il épousa Marie-Hélène VENAULT le 22 juin 1779. Il faisait partie de l'expédition

de QUIBERON et, arrêté, il fut condamné à mort le 28 juillet 1795 et exécuté dans les 24 heures.

La maison de PRESSEC et ses dépendances furent vendues, en tant que Bien d'émigré, le 23 Ventôse An III, en six lots. La maison et quelques terres, constituant le premier lot, furent acquises par André BARBIER, notaire à CHAUVIGNY.

PRESSEC est presque aussitôt acquis par la famille VANTELON, dès l'an IV.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, PRESSEC échoit, par héritage, à la famille RIGAUD.

Souhaitons que le temps et les hommes à venir sauront conserver à ce petit manoir le cachet que lui ont conféré le temps et les hommes passés.

Christian RICHARD



Sources :

- Archives départementales de Poitiers :
 - CHAUVEAU, notaire
 - archives sur ST MARTIN LA RIVIERE
- BEAUCHET - FILLEAU

Nota :

L'histoire de PRESSEC a fait l'objet d'une communication à la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST en octobre 1980 et sera prochainement publiée dans son bulletin trimestriel. Pressec étant si proche de CHAUVIGNY et le PAYS CHAUVINOIS, bulletin de la société archéologique de CHAUVIGNY, n'ayant pas les mêmes lecteurs, nous pensons que cet article ne fait pas double emploi avec celui de la S.A.O.

LA SAINT JEAN DANS LA RÉGION DE CHAUVIGNY

L'année 1979 ayant été celle du soleil, nous en avons profité pour faire la synthèse de ce que nous avons recueilli à Chauvigny et dans les environs au sujet de la St Jean. Nous n'avons certainement pas pu collecter tout ce qui concerne cette coutume, aussi nous remercions à l'avance tous ceux qui nous feront parvenir d'autres informations. Elles pourront être publiées dans un autre article qui viendra compléter celui-ci.

Nos recherches se sont limitées au canton de Chauvigny et aux cantons limitrophes. Une centaine d'informateurs ont été interrogés.

Dans chaque chapitre, nous avons noté ce que nous avons retrouvé partout et nous avons ensuite ajouté quelques particularités en précisant leur origine.

La SAINT JEAN c'est le 24 juin, date qui correspond au solstice d'été : le jour le plus long de l'année. Cette fête religieuse encore très marquée au début du siècle a été un peu oubliée, mais revient en ayant toutefois perdu une grande part de son caractère sacré. Elle a sans doute des origines très anciennes.

C'est probablement une fête païenne liée à l'adoration du soleil et du feu et qui a été christianisée. Des pratiques encore récentes mais très éloignées du christianisme sont autant de témoignages de cette origine.

Les deux moments importants de la SAINT JEAN se situaient non pas le jour mais la veille c'est-à-dire le 23 juin : l'un « avant soleil levé » et l'autre le soir autour du feu.

Le 24 juin, jour de la Saint Jean, les domestiques agricoles se louaient et changeaient de patron. Cette période était propice à la récolte de nombreuses plantes médicinales. Beaucoup d'informateurs nous l'ont dit.

I - La veille de la Saint Jean avant soleil levé :

Il fallait :

- Biner ses citrouilles pour qu'elles grossissent,
- Cueillir des feuilles de noyer pour faire de la liqueur dont un informateur nous a dit qu'elle était dépurative,
- Cueillir des noix vertes pour faire du brou que l'on utilisait contre la colique,
- Mordre dans une noix pour ne pas avoir mal aux dents,
- Prendre de l'eau dans une fontaine ou un puits : elle se conservait indéfiniment et servait à se laver les blessures ou le visage et les yeux pour prévenir et guérir les maladies de la peau, notamment, les dartres et les maladies oculaires.

Aux Huit Maisons (Archigny), les vieux qui avaient des douleurs se roulaient dans la rosée pour les faire disparaître.

Au Petit Dépôt (La Puye), on marchait pieds nus dans la rosée pour empêcher la sueur des pieds ; on baignait les moutons dans une fosse pour qu'ils ne soient pas malades.

Un habitant de Saint-Pierre-les-Églises (Chauvigny) baignait lui aussi ses moutons dans la Vienne pour qu'ils n'aient pas la teigne qui fait tomber la laine. Il les tondait deux, ou trois jours avant.

À La Chapelle-Viviers, le grand-père d'un informateur se levait avant le jour, allait couper des branches d'épine blanche qu'il piquait sur le fumier pour que les moutons n'aient pas le piétin. Il devait être revenu avant soleil levé.

À La Chapelle-Viviers également, il ne fallait pas laisser couver les poules « sous la toiture » (à l'intérieur) parce que le patron de la maison partait (mourait) dans l'année. En conséquence, la veille de la Saint Jean, on prenait toutes les poules qui couvaient, on les sortait, mais on renfermait les chiens qui les auraient mangés. Le lendemain, on prenait les poules « couasses » et on les rentrait.

A Cenon, il fallait cueillir 7 ou 9 noix (un nombre impair) pour les faire tremper dans l'eau-de-vie et obtenir de la liqueur contre les coliques.

À Saint-Pierre de Maillé, on se promenait dans la rosée en traînant ses sabots et on se lavait les mains avec pour ne pas avoir de rhumatismes.

Au Petit Dépôt, pour que les vaches soient faciles à garder aux champs, il fallait les rentrer avant le soleil couché la veille de la Saint Jean : autrement elles « ginguaien » (ruer, donner des coups de pieds).

II - Le feu de SAINT JEAN :

C'était le moment le plus important. Dans la région de Saint-Martin-la-Rivière, le feu s'appelait « la jaunée ». À Saint-Pierre-de-Maillé, un informateur nous a dit qu'on le nommait « la chalibaude ».

Dans Chauvigny même, il y avait plusieurs feux (la Talbatière, la place du bourg, le champ de foire, la Ville haute...).

En campagne, chaque hameau, quelquefois même les fermes isolées faisaient un feu de Saint Jean. Dans les bourgs il y en avait un, souvent deux ou plus.

C'est dans les gros villages et dans les bourgs que le feu a perdu le plus tôt sa signification religieuse, surtout après la guerre 14/18. Certains hameaux ont respecté la tradition jusque dans les années 30/40. Mais après la seconde guerre mondiale, le feu de Saint Jean était pratiquement, partout où il avait encore lieu, l'occasion de réjouissances sans manifestations chrétiennes ou païennes.

Autrefois donc, les feux étaient allumés à la tombée de la nuit soit par le plus vieux ou le plus jeune participant suivant les endroits. Toutes les personnes valides se déplaçaient et chaque famille apportait son fagot.

Le début de la cérémonie avait toujours un caractère religieux : dans les bourgs, le curé bénissait le feu. À Saint-Pierre-de-Maillé, on allait d'abord à la messe. En plusieurs endroits on sonnait les cloches. Les feux de hameaux étaient souvent bénis par une femme ou aspergés d'eau bénite par chacun. Quand le feu était un peu apaisé, le silence était de rigueur et on récitait des prières. D'une façon générale, les participants tournaient autour du feu en priant, le plus âgé en tête et les autres suivaient par rang d'âge décroissant. Selon les lieux il fallait faire 9, 10 ou 12 tours ou dire un, chapelet entier. À Jardres, on faisait 5 ou 7 tours du feu: « Il ne fallait pas que ce soit couple ». Plus rarement comme à Saint-Pierre-de-Maillé, on s'agenouillait pour prier. Après la prière, par endroits on chantait des cantiques. Aucun chant spécifique ne nous a été signalé. À Saint-Pierre-de-Maillé, après le chapelet, on disait une prière pour avoir de l'eau.

C'est après ce début d'inspiration chrétienne qu'avaient lieu des pratiques issues de lointaines croyances.

Partout on jetait des pierres dans le feu pour avoir des raves (navets). Plus rarement en jetant la pierre on nommait d'autres légumes ou bien les pierres choisies étaient les plus grosses possible pour avoir de plus gros légumes (Saint-Pierre-de-Maillé). Aux Huit Maisons (Archigny) on laissait les pierres longtemps à l'emplacement du feu pour permettre aux voisins de connaître le nombre de participants à la cérémonie.

Les jeunes bergers et bergères préparaient une verge, en général de noisetier, à l'extrémité de laquelle ils laissaient quelques rameaux et du feuillage, ils y plaçaient des fleurs de lis et quelquefois des fruits (cerises ou groseilles). Il fallait passer ce bouquet dans la flamme. On mangeait les fruits, la verge servait ensuite à garder les oies et les moutons : elle portait chance aux bêtes. Conduire les oies aux champs avec cette verge les empêchait de boiter : la Maranchère (Paizay-le-Sec).

On faisait griller des cerises ou des groseilles au bout d'un bâton et on les dégustait chaudes, ces fruits protégeaient contre les maladies. À la Chapelle-Viviers, on cueillait une branche de cerisier chargé de fruits que l'on passait dans le feu. À Saint-Pierre-de-Maillé, on mangeait des guignes grillées dans le feu de Saint Jean pour ne pas avoir mal aux dents. À la Bussière, on jetait des branches de cerisier dans le feu pour avoir des cerises.

Partout il fallait prendre un tison du feu de Saint Jean : Il protégeait la maison de la foudre. On le conservait pendant un an. Vers Saint-Pierre-de-Maillé, on éteignait le tison avec de l'eau bénite en arrivant à la maison. En général, on le laissait s'éteindre de lui-même ou on l'éteignait en le plantant dans la terre. On le rangeait sous le lit, sous le matelas, enveloppé dans un papier ; sur la cheminée, sur l'armoire ou ailleurs suivant

les localités. Beaucoup allumaient ce tison pendant l'orage. Vers Jardres, en cas d'orage, on mettait le tison dans un saladier avec de l'eau bénite et on faisait brûler le cerge de la Chandeleur ou on le jetait dehors après l'avoir trempé dans l'eau bénite. À Charasson (Pouzioux), on rapportait les tisons dans un chauffe-pieds. Au Bois (Saint-Pierre-de-Maillé) on mettait le tison dans l'écurie quand les bêtes étaient malades.

Quand le feu avait suffisamment diminué, les jeunes sautaient par-dessus. Cet exercice n'avait apparemment pas de signification particulière sauf à Angles-sur-l'Anglin et à Saint-Pierre-de-Maillé où l'on faisait cela pour se marier dans l'année.

Nous avons aussi noté des coutumes plus particulières et surtout plus localisées. À Saint-Pierre-de-Maillé, on passait du buis dans la flamme : cela portait bonheur.

À Bas Nardelle (Saint-Pierre-de-Maillé), on faisait griller des noix vertes, on les conservait pour mordre dedans quand on avait mal aux dents.

Au Petit Dépôt (La Puye), les vieux s'agenouillaient et se chauffaient le dos au feu de Saint Jean pour soigner leurs rhumatismes.

À la Maranchère (Paizay-le-Sec), on rapportait de la cendre que l'on mettait dans les fosses réputées mauvaises où buvaient les animaux : cela purifiait l'eau. À La Puye, on jetait un tison enflammé dans la mare pour empêcher les grenouilles de « couaquer ».

À Saint-Pierre-de-Maillé, on disait qu'il n'était pas dangereux de tomber dans le feu de Saint Jean : il ne brûlait pas. Ceux qui avaient des moutons ramassaient un bouquet d'herbes et de fleurs la veille de la Saint Jean avant soleil levé et le passaient dans la flamme pour le donner aux bêtes le lendemain matin; cela les protégeait.

À Sainte-Radegonde, on passait des feuilles de noyer dans la flamme pour en faire ensuite des tisanes contre les boutons et pour purifier le sang (3 ou 4 feuilles pour 1/2 litre d'eau).

À Saint-Pierre-de-Maillé également on nous a dit qu'un homme avait volé un fagot pour le porter au feu de Saint Jean. Maintenant c'est lui que l'on voit dans la lune avec le fagot sur le dos.

III - La nuit de la Saint Jean

Pendant la nuit du 23 au 24 juin, les poules ne devaient pas couvrir sans quoi le maître de la maison mourait dans l'année. On remplaçait les poules par des oreillers. (La Puye, Angles).

Une légende dit, à Pleumartin, que la nuit de la Saint Jean, un cavalier passait dans la cendre : les pas de son cheval étaient visibles le lendemain.

Dans la tradition populaire, la veille de la Saint Jean est restée longtemps un jour important de l'année. Un informateur très âgé caractérisé ce jour en nous disant : « C'avait tout pien d'la vertu, la veille de la Saint Jean ».

René POTHET

rédigé à partir des recherches des « Chantegrioux »
M.J.C. Centre Culturel de CHAUVIGNY

Extrait de « Notes rétrospectives sur SAINT-MARTIN-LA-RIVIÈRE et ses environs » par Edouard TARTARIN en 1888.

Le 23 juin au soir, veille de saint Jean-Baptiste, on brûle dans chaque village la *jaunée* (Johannée). Celle du bourg est allumée par le curé, qui fait à l'entour la procession solennelle au chant de l'hymne *Ut queant laxis*. Les assistants suivent en portant à la main une branche verte ou une fleur à longue tige de lis ou de bouillon-blanc, dite aussi *jaunée*. Après quoi chacun jette des pierres dans le foyer près de s'éteindre, pour avoir des navets. On se chauffe le dos pour éviter le mal de reins. Cette époque est un terme usuel pour les domestiques.

Si vous laissez les poules couveuses sur les oeufs la nuit de la Saint Jean, le maître de la maison mourra dans l'année.

FEUILLETS D'HISTOIRE

La Commune de Ste RADEGONDE en GATINE

L'AGE. Cet ancien fief relevant de la Baronnie d'Angle, est sur la Commune d'Archigny, mais si près de l'Eglise de Ste Radegonde et en relations avec les Familles de la région chauvinoise que nous pouvons en parler un peu.

Par les Papiers du Chapitre de St-Pierre on trouve en 1410 une reconnaissance par Jean Fretard, sgr de l'Age et Jean d'Armessange, de Flins. En 1435 c'est Pierre Fretard et Jean d'Armessange. En 1506 un Jugement de la sénéchaussée de Poitiers est obtenu par le Chapitre pour faire saisir la seigneurie de l'Age, appartenant à Jean Guyton, dit de l'Age, écuyer.

Puis au 16^e siècle Antoine Guitton de l'Age vend ses droits sur la terre de l'Age à M. de la Barre.

En 1577 on trouve un Maurice de la Barre - en 1619 Henri de la Barre - en 1670 Henri Joseph de la Barre.

Le 10 Septembre 1685, Benigne, fille d'Henri de la Barre, sgr de l'Age et de la Salle, épouse Louis de la Chastre, de Sanzelles. Le 27 Mars 1702, c'est Françoise Freseau, Dame de Ste Radegonde épouse de Henri Joseph de la Barre, chevalier, qui décède et est inhumée à Ste Radegonde. Le 24 Mai 1732 c'est au tour de Joseph de la Barre d'y être enterré. Jusqu'à la fin du 18^e siècle, on trouve donc les de la Barre à l'Age.

Le CHARRAULT de la LANDE. Par les Registres paroissiaux de Ste Radegonde, on connaît quelques-unes des personnes qui sont passées à ce Charrault, proche d'une voie romaine allant de Chauvigny vers St-Pierre-de-Maillé.

En 1679 c'est René Paris, qui est écuyer, sieur du Charrault. Le 11 Février 1681 il se marie à Jeanne Henneau. Il est inhumé le 10 Avril 1694 âgé de 80 ans.

Le 22 Mai 1719 c'est alors Jérôme Lavergne, sieur du Charraud, fils de Jérôme Lavergne et de Jeanne Sylvain. Il est inhumé le 16 Août 1727 à l'âge de 43 ans.

En 1768 c'est François Bert qui est seigneur de la Lande et en 1781 Antoine de Lauzon est sieur du Charreau de la Lande, marié à Françoise Sylvain.

LA LANDE et la COMMANDERIE. Ce sont d'anciennes seigneuries qui dépendaient de la Commanderie de la Villedieu... Connue de depuis 1300 sous le nom de Landa, cette seigneurie a appartenu à l'Ordre de Malte jusqu'à la Révolution. Saisie comme Bien national du Clergé en 1791, la Commanderie a été achetée le 21 Messidor An 4 par Antoine Deletang, boulanger à Poitiers (Arch. Vienne Q2.45).

FEUILLETS D'HISTOIRE

La Commune de LAUTHIERS

LA MOTTE de LAUTHIERS. L'Eglise St léger de Lauthiers est connue par les textes dès 1093 et le Fief de la Motte relevait de Gouzon, uni à la baronnie de Chauvigny.

Le 21 Mai 1547 François d'Allemagne rend aveu à Claude Givry, évêque de Poitiers, à cause de son Hôtel noble de la Motte de Lauthiers. Il mourut le 20 Février 1564.

Le 17 Août 1604 c'est sa veuve, Dame Avoye de la Touche qui rend l'aveu.

Le 4 Août 1610, c'est Louis d'Almaigne, probablement son fils.

En 1687 François de Cognac figure dans les papiers du Chapitre de St-Pierre. C'est lui qui eut un procès de plus de quarante ans de durée au sujet du Parc des Muriers, de St-Pierre-les-Églises.

Le 16 Février 1693 comme chevalier, seigneur de Pers et de Lauthiers, il rend aveu de son fief.

Vient ensuite Charles René de Cognac fils de François, qui épousa Anne Placide Bouhier. Leur fille Antoinette épousa Jean Turpin, baron de Buxerolles et lui apporta la terre de Lauthiers.

En 1766 le seigneur de Lauthiers est Pierre de Coral de Lotier, capitaine au Régiment d'Auvergne, baron de Coral, marié à Anne Guillement. Le 16 Juin 1742 naquit leur fils, Pierre de Coral qui fut chevalier de St Louis, seigneur de Lauthiers en 1784 et qui émigra. Il mourut sans alliance le 12 Novembre 1802.

Saisie comme Bien d'émigré, la Motte fut vendue le 27 Floréal An 3 pour 160.000 livres à Sylvain Berjonneau et Sylvain Vaulard.

Avec la Motte furent vendues également les Métairies du Bourg et des Courtils.

La CAILLOTÉRIE. Ce fief, dans le Bourg de Lauthiers, relevait de la Baronnie de Montmorillon. On y retrouve les mêmes familles qu'à la Motte.

Le 15 Mars 1523, le fief est acquis par François d'Allemagne, écuyer, seigneur de Nallier.

Le 13 Juillet 1564 et le 21 Janvier 1577 c'est sa veuve, Dame Avoye de la Touche, qui rend l'aveu.

Puis le 26 Juin 1597 c'est au tour de Charles d'Allemagne, écuyer, seigneur de Nallier et de la Cailloterie.

Le 17 Août 1604 c'est à nouveau la Dame Avoye de la Touche la veuve de François qui rend l'aveu. Elle est dite : Dame de Marigni, la Boessiere, la Mothe de Lauthier et la Cailloterie.

En 1610 l'aveu est rendu par Louis d'Almaigne et en 1693 par François de Cognac, sgr de Pers, Lautier, etc...

Le 5 Août 1740 l'hommage est rendu par Charlotte Girard de Baraudon, épouse séparée de biens de Pierre de Valenciennes, seigneur de Jarrige. Il avait acquis le fief de Charles René de Cognac le 13 Juin 1740.

À la Révolution le fief semble revenu à Pierre de Coral qui émigra. La métairie est vendue le 27 Messidor an 3 pour 30.100 livres pour moitié à Pierre Cherbonnier, tanneur à Chauvigny, pour 1/4 à François Vaulard, d'Antigny, et pour le dernier quart au métayer.

Le CHARRAULT BOIREAU. Ancien fief de la Baronnie de Montmorillon, on sait peu de choses sur ses habitants.

Le 21 Juillet 1583, un aveu nous donne le nom de Aimé Lucas, écuyer, juge sénéchal à Chauvigny, à cause de sa femme Marie Moutard.

PRÉINVENTAIRE DU CANTON DE CHAUVIGNY

Commune de CHAUVIGNY

LES BRELAISIÈRES
LA CHAUVALIÈRE
LE MOULIN MILON
VILLENEUVE

1 - Maison rurale ancienne aux Brelaisières (Bond - Berthon)

Maison rectangulaire à toiture à deux pentes.

Couverture refaite en tuiles mécaniques.

L'habitation occupe un rez-de-chaussée surélevé, au-dessus d'un étage bas à usage de communs.

L'accès au rez-de-chaussée se fait par un escalier de pierre, extérieur, abrité par une avancée du toit, sur poteaux en bois.

Les « BRUILLESERES » sont citées en 1320 et en 1402, comme étant l'habitation de Jehan et Guillaume BRUILHAIS. (Evêché 21-22 cité dans le Dictionnaire topographique du département de la Vienne de L. Rédet)

2 - Porte ancienne à la Chauvalière (Verron)

Porte dont les piédroits et le linteau ont leurs arêtes creusées d'un cavet.

Le linteau est évidé en forme d'accolade ; sa face inférieure en suit la courbure.

Par son style, cette porte paraît remonter au moins au XVI^e siècle. La date de 1667 qui y est gravée est sans doute celle d'une réfection plutôt que celle de la construction.

La « CHAUVALERE » est citée en 1320 (Rédet - Dictionnaire topographique du département de la Vienne).

3 - Calvaire à la Chauvalière.

Sis au carrefour de la voie communale N° 20 (vers la Chauvalière) et du C.D. N° 749.

Il est en pierre de taille calcaire, de forme massive.

Les bras et le fût de la croix ont une section carrée, avec des arêtes légèrement chanfreinées.

Le socle est cubique.

Nous n'y avons pas relevé d'inscription.

Il date probablement de la fin du XIX^e siècle.

4. Maison ancienne (Lachaud) au Moulin-Milon

Dans cette maison, très restaurée, quelques vestiges anciens subsistent sur la façade donnant, au nord, sur une ruelle :

- Au rez-de-chaussée, le linteau d'une fenêtre (ancienne porte) porte un blason chargé d'un meuble peu distinct, qui pourrait être, soit un flanquis très aplati, soit une fasce alaisée et fourchetée ;

- À l'étage, une fenêtre qui a conservé un appui saillant dont l'arête inférieure est chanfreinée ; avec de part et d'autre, 2 trous de boulins pour pigeonnier.

5 - Calvaire au lieu-dit Les Charbonniers, carrefour des voies communales N° 22 et 20 (vers la Brigère).

Ce calvaire, en pierre de taille calcaire, est de proportions élégantes.

Les bras de croix et le fût sont de section octogonale (sauf les extrémités qui sont carrées).

Le fût s'élargit à la base par un ressaut chanfreiné ; cette base a une section carrée.
 Le socle, cubique, a ses arêtes supérieures chanfreinées.
 Date : 1826.

6 - Calvaire à Villeneuve, carrefour des voies communales N° 9 et 22

Calvaire en pierre de taille calcaire.

La croix latine, à section carrée, repose, par l'intermédiaire d'une moulure, sur un fût à section carrée dont la base est élargie. Un socle cubique supporte l'ensemble.

Date : 1866

« VILLA NOVA » citée en 1285 était un fief relevant de Chauvigny.

7 - Calvaire près de Villeneuve, au croisement de la V.C. N° 9 et du chemin rural de Mazère (200 m à l'ouest de l'entrée nord de Villeneuve).

Calvaire en pierre de taille calcaire.

La croix latine, de section carrée, est séparée du fût par une moulure saillante.

Le fût, de section carrée, porte un coeur et une étoile en bas relief ; sa base est élargie. Un socle cubique supporte l'ensemble.

Sur la croix, on relève l'inscription:

1874
 L. GODIN
 ... RIBREAU

8. Calvaire à la Croix blanche, au croisement de la voie communale N° 9 et du C.D. N° 749.

Construit en pierre de taille calcaire, c'est un calvaire de forme élancée.

La croix latine est de section carrée, que des chanfreins rendent octogonale, sauf aux extrémités des bras.

Le fût est de section carré, chanfreiné ; sa base est élargie.

Un large socle, en forme de parallépipède rectangle, a ses arêtes supérieures très fortement chanfreinées.

Le monument repose sur un soubassement carré, débordant.

On relève sur la croix l'inscription :

1827
 SOYONS UNIS ET DIEU
 NOUS BENIRA
 G P R M R C R R P C C

RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 1979 - 1980

Depuis la dernière Assemblée générale, l'activité de la Société ne s'est guère ralentie, bien au contraire. Les différentes sections de travail ont uni leurs efforts pour améliorer la vie de notre groupe dans un souci de recherches et d'efficacité. Nous allons voir successivement les différents secteurs de nos activités.

SÉANCES MENSUELLES. Elles ont lieu régulièrement, en principe le premier mercredi de chaque mois, sauf en juillet et août. Assez largement suivies, elles apportent aux membres présents les résultats des recherches de toute nature, fouilles ou recherches historiques, études diverses, ainsi que le compte-rendu des revues que nous recevons et des correspondances échangées. Ces séances sont très souvent accompagnées de projections de diapositives.

RELATIONS PUBLIQUES. Elles se perfectionnent d'années en années, tant avec la Municipalité de Chauvigny - où nous trouvons appui et encouragement - qu'à Poitiers, avec la Direction des Affaires culturelles, la Direction des Antiquités, le Musée, les Archives départementales, ainsi que les différentes sociétés régionales ou départementales, semblables à la nôtre.

PUBLICATIONS - BIBLIOTHÈQUE. Nous continuons à augmenter nos sources de travail par l'achat de livres et l'abonnement à des revues - ou par échange avec d'autres sociétés.

Nous continuons également à faire relier les livres d'un emploi plus fréquent.

Notre Bulletin « Le Pays chauvinois » N° 18 est paru au début des vacances et nous allons commencer la distribution. Ce bulletin est maintenant de plus de cinquante pages, c'est-à-dire le double de nos premiers numéros. Malheureusement le coût du papier et de l'impression a terriblement augmenté.

Est également paru un livret sur « Les Industries disparues du Pays Chauvinois » ; en liaison avec l'exposition de cet été au Château d'Harcourt.

Dans la Revue « SITES » a paru un article de Christian Richard sur l'Architecture industrielle de notre région et le Musée de Chauvigny.

FOUILLES. Le chantier n° 3 à St-Pierre-les-Églises est terminé et l'équipe de fouilles est allée à Civaux. Un exposé à part sera fait sur cette activité importante dans notre société.

RECHERCHES DIVERSES. Faites pour rechercher les sites gallo-romains dans la région ouest de Chauvigny, de Morthemer à la Chapelle Moulière, elles ont fait l'objet d'une communication de Christian Richard au Congrès des Sociétés savantes de Châtellerault, fin septembre dernier.

Un court exposé fut également fait à ce Congrès sur une Borne milliaire dont nous avons eu connaissance il y a peu de temps et qui fera l'objet d'un article particulier dans le prochain bulletin.

MANIFESTATIONS EXTERIEURES. Le déjeuner annuel a eu lieu en 79 à Salles-en-Toulon, le 18 novembre, dans une très agréable ambiance. La sortie annuelle s'est faite le 11 mai en bordure du Périgord vert et fera l'objet d'un article particulier.

Max Aubrun a représenté la Société au Colloque de Caen, le 12 avril dernier, sur l'Archéologie industrielle et y a fait un exposé.

La Société était également représentée le 22 mars à Poitiers à la Journée sur la Protection des Sites et Monuments, avec une intervention de Max Aubrun.

Avec une équipe restreinte et dynamique composée de Françoise Antonin, Monique Aubrun, Marie Christine Barbier, Christian Barbier, Pierre Boulanger, Christian Richard - Monsieur Sailhan pour les plans et Bernard Ledoux pour les photos - Max Aubrun a travaillé pendant plusieurs mois au montage de l'Exposition au Château d'Harcourt, exposition qui a été ouverte du 15 juin au 15 septembre, avec pour thème les « Industries disparues du Pays Chauvinois ». Cette exposition a vu passer près de 3.000 visiteurs et est allée ensuite au C.R.D.P. de Poitiers, en octobre.

Membre du Comité d'animation culturelle de Chauvigny, la Société a participé à la mise en place des visites guidées de la ville haute.

Enfin la Société a participé fin septembre au Congrès des Sociétés Savantes qui se tenait à Châtellerault. Christian Richard y a exposé ses recherches sur l'implantation gallo-romaine dans notre région chauvinoise.

MUSÉE. Les visiteurs y ont été encore plus nombreux cette année.

Nous aurons sans aucun doute dépassé largement les 25.000 visiteurs. C'est un encouragement à persévérer et un « satisfecit » pour notre dévouée Conservateur Madame Couderc. Les groupes ont été nombreux et comme les années passées, nous avons réservé le mois de juin pour les visites des Écoles.

Des objets provenant des fouilles sont venus augmenter les Collections et d'autres y viendront prochainement.

Nous avons pu améliorer la présentation de la Salle d'histoire chauvinoise par la pose de trois vitrines faites par Monsieur Machet de la ville haute. Un autre projet est en cours pour la Salle des Métiers afin d'éviter le vol d'objets ou la simple manipulation susceptible de détériorations. Ce projet est onéreux et nous espérons une subvention exceptionnelle du Conseil général.

PROMENADES. En dehors de la sortie annuelle nous allons essayer de reprendre quelques visites d'après-midi, lorsque le temps le permettra, pour voir quelques lieux intéressants dans un rayon restreint : chantier de fouilles, musée ou église, et ce, si possible avec des responsables locaux. Ces visites, selon la possibilité de nos guides, auraient lieu l'après midi du samedi ou du dimanche.

VIE DE LA SOCIÉTÉ. Nous avons assisté le 12 juillet dernier au mariage d'un de nos actifs fouilleurs, Thierry Eneau, avec Marie-Pierre Breteau. Tous nos voeux accompagnent le jeune ménage. Nous espérons que notre ami fera cependant quelques apparitions sur nos chantiers.

PERSPECTIVES. Les projets ne manquent pas. Il nous faut déjà penser à une autre exposition pour 1981. Il nous faut également exploiter les résultats de nos dernières années de fouilles et en faire des publications.

Nous demandons et espérons le soutien de tous pour ces perspectives.

LA PROMENADE DU 11 MAI 1980

Les 38 membres et amis de la Société archéologique, toujours à l'heure, ont pris le départ pour une promenade préparée par Pierre Boulanger dans une région qu'il connaît bien : le nord du Périgord vert.

Par Gençay et Confolens, notre première visite fut pour le site gallo-romain de SUAUX, dont la fouille est loin d'être terminée. Nous avons pu voir les soubassements d'une grande maison romaine des I^{er} et II^e siècles, avec cave importante, colonnes et chapiteaux, dominant un paysage vert et accidenté. Visite du dépôt de fouilles où sont rassemblés les divers objets trouvés et départ pour notre deuxième étape, la ROCHEFOUCAULD, dont nous apercevons bientôt le château imposant, dominant la Tardoire. D'abord forteresse au XI^e – XII^e, remanié au XV^e c'est surtout François de La Rochefoucauld, parrain du roi François 1^{er} qui, au XVI^e, l'agrandit considérablement. Nous n'avons pu voir que l'extérieur, les travaux en cours - à la suite de l'écroulement d'une des tours en 1960, empêchant de pénétrer dans la cour intérieure. Cette cour d'honneur possède des galeries Renaissance superposées, sculptées et ornées des initiales de François II et d'Anne de Polignac. Du jardin nous avons pu voir les belles lucarnes au fronton timbré d'une coquille et admirer la belle vasque Renaissance, en marbre, provenant du château de Gaillon et donnée par la République de Venise au cardinal d'Amboise.

Quelques kilomètres et nous sommes à la fonderie de la MOTHE vestige d'une « industrie disparue ». Anciennement cette fonderie envoyait sa fonte à Ruelle. Dans un bâtiment dont la façade a une certaine esthétique, il reste cependant le four, ses carnaux, une soufflerie avec son soufflet à deux corps actionné par une roue à aubes.

Nous atteignons ensuite la petite ville de VARAIGNES, où nous attend un excellent et copieux déjeuner dans la grande salle du Château Musée, dont notre ami Pierre Boulanger est le conservateur. Sous sa direction nous avons longuement visité ce château du XIII^e, remanié au XVI^e, avec tour et chemin de ronde, dans la cour une ornementation Renaissance. Les très nombreuses salles contiennent beaucoup d'objets, vêtements, coiffes, jadis en usage dans la région ainsi que plusieurs métiers à tisser. L'intérêt que nous y prenons a fait passer le temps et c'est avec retard que nous arrivons à Montbron où nous attend Monsieur Dupont, préhistorien passionné, qui doit nous mener à la grotte de MONGAUDIER. C'est une véritable cathédrale de la préhistoire que nous découvrons, cathédrale par sa hauteur et son importance. Nous y suivons un cours d'histoire, remontant les temps les plus reculés en atteignant les couches inférieures d'occupation, en écoutant un préhistorien passionné. Nous le suivons à La Rochefoucauld pour voir au Musée dépôt de fouilles, les objets les plus intéressants sortis de la grotte de Mongaudier et tout particulièrement un très bel os de renne gravé, peut-être un bâton de commandement. Cette visite nous permet également de voir le beau cloître gothique du XV^e de l'ancien Couvent des Carmes.

Au retour nous faisons un petit crochet pour admirer la Lanterne des Morts de CELLEFROUIN, du XII^e, faisceau de huit colonnettes que surmonte un toit conique à écailles qui contenait la lanterne.

Revenant par la même route, Confolens, Gençay, nous nous séparons après cette très agréable journée, qui, comme les années précédentes, fut une excursion dans l'Histoire des Hommes et des Choses.

LE COLLIER DE PLACIDE

« M'man, m'man, regarde ce que j'ai trouvé dans la boussée du Terrier du puits » et Totor, neuf ans, tend à sa mère un gros anneau rond, pas complètement fermé, dont les deux branches de part et d'autre de l'ouverture se terminent par une boule. Comme il est couvert de terre, on ne peut savoir de quelle matière il est fait, mais c'est sûrement du métal, car il est lourd. La mère le prend, d'un air méfiant, puis elle dit : « Quand tu auras fini de ramasser toutes sortes de saletés ! Fiche-moi ça en l'air et rentre faire tes devoirs ! » « Mais M'man, je t'assure que c'est très vieux et puis c'est lourd ; c'est peut-être de l'or ! Le maître a dit... ». À ce moment, Auguste Radinoir, qui descend de son tracteur, s'approche de sa femme et de son fils et intervient d'un ton rogue : « Ton maître, ton maître, il nous casse les pieds avec ses trouvailles et son archéologie, comme ils disent. Depuis 3 ans, lui et sa fine équipe de fénians, ils em... ce pauvre bougre de Julien Tordu, en fouillant son pré du Marchais long qu'il sait même plus où mener paître ses vaches !

Je te défends de lui parler de ça, tu m'entends ? Et d'abord, donne moi quelle saloperie » et Auguste arrache l'objet des mains de Totor, qui part en reniflant rejoindre Emilie, sa petite soeur de 7 ans, qui, assise sur ses talons, caressait le chien Placide.

Rentré à la maison, Auguste jette l'objet sur la table et commence de laver ses mains terreuses ; puis, se ravisant, il entreprend de débarrasser l'objet de sa gangue de terre grasse. Bientôt le métal apparaît : du bronze que recouvre une belle patine verte. C'est un torque gaulois !

Auguste l'essuie, puis le jette dans le tiroir d'une petite table qui lui sert de bureau.

Quinze jours plus tard, un samedi, sur le coup de six heures, une voiture s'arrête dans la cour de la ferme. Auguste Radinoir, qui sort de l'étable aux vaches, reconnaît aussitôt M. Jolibois, l'instituteur de Totor et sa femme, la maîtresse d'Emilie.

Auguste les fait entrer, sa femme met d'autorité sur la table trois verres et une bouteille de vin rouge, dont Auguste remplit les verres jusqu'au bord, malgré les protestations timides des instituteurs.

« Quel bon vent vous amène ? » demande enfin Auguste. « C'est-y que nos drôles se conduisent mal à l'école ? Il faudrait me le dire franchement, parce que je ne veux pas de ça et je les corrigerais d'importance » - « Pas du tout, Monsieur Radinoir ; vos enfants sont très gentils et travailleurs et la petite Emilie a même oublié d'être bête ! Figurez-vous qu'elle, précisément, a raconté à ma femme que son frère avait fait une trouvaille intéressante. J'en ai parlé à Totor qui m'a décrit l'objet. C'est, sans nul doute, un torque gaulois ».

« Vous voulez parler de cette espèce de gros anneau qu'il a trouvé, il y a quinze jours. ? » « Oui, est-ce qu'on peut le voir ? » - « Ça n'est point difficile » dit Auguste en sifflant Placide « J'en ai fait un collier à mon chien ».

Novembre 1980

À PROPOS DE LÉGENDES EN PAYS CHAUVINOIS : RECTIFICATIF

Dans un article publié dans le dernier « Pays Chauvinois »¹, j'ai commis une erreur que je dois signaler. Au sujet des lieux que les croyances communément admises disaient porteurs de vertus thérapeutiques, j'en ai cité plusieurs qui avaient comme caractéristique commune d'être des objets ou lieux chrétiens ou christianisés (pierre de St-Pierre-les-Églises, croix de la Maladerie, fontaine de St-Bonnifait, etc...). Ce qui met assez en évidence l'influence fondamentale de l'Église catholique dans la diffusion ou le contrôle de ces croyances.

Emporté sans doute par mon sujet, j'ai alors évoqué « arbre... fontaine... mare... roche dont les habitants pouvaient espérer quelque secours », ce qui semblait indiquer que certains lieux auraient échappés à une « homologation » chrétienne tout en apportant les mêmes secours et en attirant les mêmes populations voisines, et j'apportais comme exemple la mare d'Aillé « particulièrement efficace contre la fièvre » (enquête à Aillé et l'Espinasse du 1^{er} trimestre 1970).

Or cette affirmation est fautive pour deux raisons :

1 - La fosse à boire d'Aillé : en relisant l'ouvrage de l'abbé AUBER², j'ai pu constater que l'influence chrétienne actuellement invisible est absolument attestée puisqu'il est écrit à propos de l'église d'Aillé (alors complètement ruinée) : « Je n'ai pu retrouver le vocable de l'église... j'ai lieu de penser toutefois, d'après les documents pris sur les lieux,³ que saint Nicolas était le patron du village. Une dévotion populaire attirait de temps immémorial vers le sanctuaire les populations des campagnes. C'était le 6 décembre, fête de Saint-Nicolas ; et chaque année encore, à pareil jour, la vénération au saint évêque se renouvelle devant ces ruines redevenues éloquents et y survit aux pompes oubliées de l'office patronal. Là aucun prêtre ne vient, aucune lampe ne s'allume, et cependant les fidèles habitants de Fleix, de Lauthier (sic), de Pouzioux, de Chauvigny et de Saint-Martin n'y affluent pas moins : ils suppléent au culte public par une fervente prière, et s'en retournent avec l'espérance de guérir de la fièvre ou de ne pas l'avoir ».

2 - Concernant d'autres lieux naturels, j'ai procédé à un amalgame abusif. J'avais alors à l'esprit (et en notes) des exemples d'endroits donnant en effet lieu à diverses légendes (Pierres aux Chats, Arbre au Pendu, Arbres au Sorcier, etc...), mais, et là est la différence fondamentale, ne comportant aucune notation de guérison, de pèlerinage. Les populations voisines n'attendaient aucun secours de ces lieux qui, au contraire, comportaient souvent des éléments maléfiques, voire diaboliques ! ...

Jean TOULAT

¹ Bulletin n° 18, tome II, de décembre 1979, p. 6

² Abbé Charles AUBER Recherches Historiques sur l'église et la paroisse de St-Pierre-les-Eglises. M.S.A.O. 1852.

³ Documents oraux recueillis très vraisemblablement par l'abbé COUHE, alors curé de Saint-Pierre-les-Eglises, intermédiaire et informateur fidèle de l'abbé AUBER pour la rédaction de son livre (voir au sujet de l'église d'Aillé les lettres de l'abbé AUBER des 21 mars et 30 avril 1852 conservés dans les archives de la Société Archéologique).

TABLE ANALYTIQUE DES NUMÉROS 11 à 18

PRÉHISTOIRE

- N° 11 p. 14 - M. CLEMENT : la Préhistoire à Salles-en-Toulon
 17 p. 29 - A. CHOLET : le Polissoir de Beauregard à Bonnes
 17 p. 45 - S. CAMUS : le Tumulus des Bruns (Valdivienne)

ARCHÉOLOGIE

- N° 11 p. 17 - S. CAMUS : Fouilles au Château baronnial
 12 p. 20 d° d°
 13 p. 29 d° d°
 14 p. 32 d° : Fouilles à Asnières. Pouillé
 16 p. 44 d° d°
 17 p. 45 d° : Fouilles à St-Pierre-les-Églises
 18 p. 30 d° d°
 15 p. 20 - G. Ch. PICARD : Tête gallo-romaine de St-Julien-l'Ars.
 16 p. 5 - CAMUS & SAILHAN : Aqueduc gallo-romain à Salles-en-Toulon.
 18 p. 29 - S. CAMUS : Stèle du Château baronnial.

ARCHITECTURE

- N° 11 p. 3 - P. SAILHAN : Richesses artistiques du Canton de Chauvigny (Leignes s/Fontaine)
 12 p. 4 d° d° (Fleix et Paizay)
 13 p. 17 d° d° (Chapelle Viviers. Pouzioux)
 14 p. 36 d° d° (Valdivienne)
 15 p. 27 d° d° (Salles-en-Toulon)
 16 p. 26 d° d° (Morthemer et Chapelle-Morthemer)
 17 p. 17 d° d° (Chauvigny et les Églises)
 18 p. 44 d° d° (Chauvigny)
 14 p. 2 d° : la Ville forte de Chauvigny
 17 p. 10 d° : l'Église St-Martial
 17 p. 6 - Ch. BARBIER : les Chapiteaux de St-Pierre
 17 p. 32 d° : d° (l'Annonciation)
 18 p. 35 d° : l'Alphabet roman de St-Pierre

HISTOIRE GÉNÉRALE

- N° 11 p. 9 - P. SAILHAN : la Bataille de Poitiers en 507
 12 p. 14 - P. MORISSET : la Bataille de 507 à « Chauvigny »
 16 p. 22 - J. DUGUET : Encore la Bataille de 507

HISTOIRE LOCALE

- N° 12 p. 10 - S. CAMUS : Feuillet d'histoire (Leignes et Paizay)
 13 p. 23 d° d° (La Chapelle et Pouzioux)
 14 p. 39 d° d° (Valdivienne)
 16 p. 41 d° d° (Salles-en-Toulon ; Morthemer ; la Chapelle-Morthemer)
 17 p. 24 d° d° (la Rivière aux Chirets)
 18 p. 17 d° d° (Chauvigny; St-Martial et St-Pierre-les-Églises)
 16 p. 19 d° : Famille de Bechillon
 18 p. 11 d° : Famille Mayaud
 16 p. 3 d° : l'Inondation de 1735
 16 p. 12 d° : Fief et Château d'Harcourt
 12p. 2 d° : Baronneries, Châtellenies et Fiefs du Canton de Chauvigny.
 16 p. 16 - P. BOULANGER : Professions à Chauvigny à la Révolution.
 18 p. 9 d° : Vente du Cimetière des Églises

- 16 p. 7 - Ch. RICHARD : la cloche de Jardres
 17 p. 38 d° : Tercé
 18 p. 3 d° : le Moulin de la Ronde à Bonnes
 17 p. 35 - S. CAMUS : le Moulin des Dames
 13 p. 11 - Jean TOULAT : les Jumelages de Chauvigny
 11 p. 16 - P. SAILHAN : mise au point concernant Vaucour

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

- N° 11 p. 20 - Micheline ROSIER. Rapport 1971-72
 12 p. 25 d° d° 1972-73
 13 p. 31 d° d° 1973-74
 14 p. 45 d° d° 1974-75
 15 p. 22 d° d° 1975-76
 16 p. 46 d° d° 1976-77
 17 p. 42 d° d° 1977-78
 18 p. 52 d° d° 1978-79

EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ

- N° 11 p. 24 - Micheline ROSIER. Sept. 72 en Angoumois
 12 p. 28 d° Sept. 73 en Pays Mellois
 13 p. 34 d° Mai 74 Touraine Amboise
 14 p. 42 d° Mai 75 Tours
 15 p. 25 d° Mai 76 Limousin
 16 p. 48 d° Mai 77 Sologne
 17 p. 48 d° Mai 78 Charente
 18 p. 50 - S. CAMUS. Mai 79 Saumurois

AGRICULTURE

- N° 12 p. 16 - Max AUBRUN : le Chanvre à Salles en T. 1850
 13 p. 26 d° : l'Araire

DIVERS

- N° 11 p. 7 - Max AUBRUN : Poèmes
 14 p. 48 d° : Chauvigny par les Livres.
 11 p. 18 - Micheline ROSIER: Chronique du Musée (suite)
 13 p. 3 - P. MORISSET : Cahier d'une Ecolière fin XIX^e
 15 p. 11 d° : l'Histoire vécue par les humbles
 17 p. 12 d° : les Menteries des veillées.
 14 p. 22 - Jacques TOULAT : la Manufacture de Porcelaine
 14 p. 29 d° : les grandes fêtes de Chauvigny
 15 p. 3 - P. SAILHAN : la Société archéologique à 20 ans
 18 p. 27 d° : Cahier de devoirs au début du siècle.
 17 p. 51 d° : la nouvelle (fausse) chronique de Chauvigny pour le Banquet
 18 p. 49 d° d° (suite)
 15 p. 33 - P. ROGER : A propos de l'année romane : Compostelle et le Poitou.
 16 p. 51 - Registres paroissiaux: faits divers
 17 p. 4 - Ch. BARBIER : 1^{ère} Communion en 1832
 17 p. 15 - S. CAMUS : Quelques remèdes.
 18 p. 5 - Jean TOULAT : Légendes en Pays chauvinois
 18 p. 37 - J. DUGUET : les Origines de la Chronique de Chauvigny.
 16 p. 50 - in Memoriam : Madame CHAGNON
 17 p. 50 d° : Pierre GUÉRIN
 18 p. 54 d° : Félix COUDERC

TRADITIONS POPULAIRES

- N° 16 p. 8 - le Quadrille de Pouzioux.
17 p. 30 d° (suite)
17 p. 33 - Recherches des Chantegrioux.

Cliché non disponible